



Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

19 septembre 2013

Conseil municipal du 19 septembre 2013
Ordre du jour

	Mémo	2
1	Moyens généraux - Finances : CCA - Rapport d'activité 2012	4-10
2	Moyens généraux - Finances : SIVOM de Concarneau-Trégunc : exploitation de la station d'épuration et aire d'accueil des gens du voyage - Rapport d'activité 2012	11-16
3	Moyens généraux - finances : SEMAEB - Rapport d'activité 2012	17-18
4	Urbanisme - Foncier : Classement dans le domaine public communal - Kerlean - Rues Charles Vanel et Michel Serrault	19
5	Urbanisme - Foncier : Acquisition - Délaissé de voirie - Lanadan - rue des sables blancs	20
6	Urbanisme - Foncier : CCA - Projet de PLH 2014-2020 - Avis de la commune	21-26
7	Ressources humaines : Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur	27-28
8	Social : « Rêves de clown Bretagne » - attribution d'une subvention exceptionnelle	29-30
9	Moyens généraux - finances : Taxe locale sur la consommation d'électricité - Actualisation du coefficient multiplicateur à compter du 1 ^{er} janvier 2014	31
10	Moyens généraux - finances : Assujettissement à la taxe d'habitation des locaux vacants (THLV) depuis plus de 2 ans	32-35
11	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - Budget de l'eau	36-38
12	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - Budget du CAC	39
13	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - Budget assainissement	40
14	Moyens généraux - finances : Demandes de remise gracieuse - Budget de l'eau	41
15	Moyens généraux - finances : Demandes de remise gracieuse - Budget assainissement	42
16	Moyens généraux - finances : Demandes de remise gracieuse - Budget principal	43
17	Moyens généraux - finances : Demandes de remboursement - Budget principal	44
18	Moyens généraux - finances : OPAC Quimper - Cornouaille - demande de garantie d'emprunt - 3 rue Joseph Berthou	45
19	Moyens généraux - finances : OPAC Quimper - Cornouaille - demande de garantie d'emprunt - Penanguer	46
20	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - Budget principal	47
21	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°3 - Budget de l'eau	48
22	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget du port de plaisance	49
23	Moyens généraux - finances : Application des pénalités de retard sur la livraison de véhicules - Garage Fiat Honoré à Quimper	50
	Question orale du groupe PS - concernant le projet de thalassothérapie	51-54

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 19 septembre 2013

Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous invite à prendre votre place s'il vous plaît. Nous attendons que M Colimard soit installé confortablement.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance qui ce soir sera Michelle Lemonnier. Il y a erreur ? Ce sera donc Madame Depoid. Mme Lemonnier a beaucoup de dossiers à présenter dans le domaine des finances.

Je vais faire l'appel des conseillers municipaux.
(Appel des conseillers municipaux)

En date du vendredi 13 septembre 2013 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- Le rapport d'activité 2012 de CCA,
- Le rapport d'activité 2012 et le compte administratif 2012 du SIVOM de Concarneau-Trégunc,
- Le document de synthèse du PLH 2014-2020.

En date du jeudi 25 juillet, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 30 mai 2013 et en date du vendredi 2 août, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2013.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ces 2 procès-verbaux ?
S'il n'y en a pas, je vais les mettre aux voix.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux procurations.
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Bien.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 24 octobre 2013 à 19h00.

En date du mardi 17 septembre, j'ai reçu par mail, du groupe PS, une question orale concernant le projet de thalassothérapie. Cette question sera traitée, si vous le voulez bien, en fin de séance.

En ce qui concerne l'ordre du jour, nous avons 3 rapports d'activité, sur CCA, le SIVOM et la SEMAEB. Nous avons ensuite 3 questions d'urbanisme concernant le classement d'un lotissement à Kerlean, une vente de terrain pour une mise en alignement, et la présentation du PLH qui demande l'avis de la commune, considérant qu'il a été validé par délibération à la communauté d'agglomération. Nous passerons ensuite aux ressources humaines avec une gratification pour les stagiaires en études supérieures. Nous aurons ensuite une intervention sur le social avec une attribution de subvention exceptionnelle. Nous terminerons par un certain nombre de délibérations concernant les finances sur des admissions en non valeur, des remises gracieuses, 3 DBM, et également des demandes de garanties. C'est un conseil

municipal assez copieux,

Après ce bel été ensoleillé, nous revenons aux affaires de la commune en ce conseil municipal. Je rappelle, comme le prévoit le règlement intérieur, que nous traiterons les délibérations prévues à l'ordre du jour dans le cadre du débat démocratique dans un esprit constructif et apaisé, je l'espère. Il est évident que toutes considérations à des fins électorales sont exclues. Voilà en préambule. Si vous le voulez bien, je vais aborder dès à présent l'ordre du jour, et plus particulièrement le rapport d'activité de CCA sur l'année 2012.

M le Maire :

Nous n'allons peut-être pas reprendre tout le rapport mais je pense que nous allons, si vous le voulez bien, mettre l'accent sur les points essentiels que nous allons regarder ensemble.

(lecture du rapport)

M le Maire commente un power-point.

Revenons à ce rapport, si vous le voulez bien. Je ne vous apprends rien, CCA, la communauté d'agglomération regroupe 9 communes et 50 614 habitants, elle s'étend sur 37 000 hectares. On y trouve 2 463 entreprises. Le conseil communautaire comporte 44 élus et 120 agents. Son budget a été de 33 millions d'euros en 2012.

2012 est une année charnière, tout simplement parce que la communauté de communes est devenue une communauté d'agglomération. Il y a eu une révision des statuts qui valide la prise de 4 nouvelles compétences, le transport, la cohésion sociale, la politique de la ville, et la culture notamment par la gestion de 2 Musées. La participation de CCA au « B16 », qui rassemble les collectivités les plus importantes de la région.

2012 est aussi une année de concrétisation des chantiers portés par l'agglomération. C'est-à-dire l'inauguration de l'E-bus en septembre 2012, que vous voyez quelques fois peut-être à Concarneau le samedi matin. Il y a eu le démarrage des travaux de l'hôtel d'agglomération qui accueillera les services de CCA au 2^e semestre 2013. Il y a eu également le démarrage des travaux de l'espace aquatique à Concarneau, et également la validation du projet de pépinière / écopôle qui sera installé près de l'hôtel d'agglomération dans le parc d'activités de Colguen à Concarneau et dont la 1^{ère} pierre sera posée en décembre. Voilà les chantiers en cours. C'est important de dire que les grands investissements validés en début du mandat sont rentrés dans leur phase de concrétisation et de réalisation. Nous sommes sur le cycle de réalisation concernant CCA. Mais c'est aussi le cas des différentes collectivités locales.

Pour l'espace aquatique, en février 2012, c'est la phase de déconstruction de l'ancienne piscine, en mai l'avancement des travaux avec les travaux de terrassement, et en novembre, le nouvel espace prend forme. Logiquement il devrait être livré en janvier 2014.

En ce qui concerne l'hôtel d'agglomération, le 1^{er} coup de pelleuse sur la ferme de Colguen a été donné en mars 2012. En juin 2012, nous pouvons voir l'avancement des travaux avec les fondations et en octobre 2012, l'hôtel se dessine au cœur du parc d'activités. Il devrait être livré avant la fin de l'année.

La compétence transports, Coralie, je ne vous apprends rien. Ce sont de nouvelles mobilités. En prenant la compétence transport, CCA a souhaité développer le réseau pour mieux répondre aux besoins des habitants de son territoire avec des liaisons plus cadencées entre Concarneau et Rosporden, surtout pour assurer une liaison plus fréquente avec la gare de Rosporden. Un réseau concarnois étendu jusqu'à Trégunc. Il s'agit de la ligne « Armature », n'est-ce-pas ! Le transport à la demande et le transport pour les personnes à mobilité réduite. C'est une diversité de services. Un fait marquant, le lancement du service d'été en juillet et août avec 708 voyages enregistrés durant l'été sur la ligne des plages, axe Nord / Sud et 567 sur le service des soirées à Concarneau, toujours pour 2012.

L'inauguration de Coralie a eu lieu en septembre 2012 avec le lancement officiel du nouveau réseau de transport public accompagné d'une campagne d'information, logo, identité visuelle, nom, marquage des bus, information de proximité sur les marchés de CCA.

C'est un service pour tous, avec 1 257 voyages réservés sur les 9 communes. Un accord de commercialisation dans l'offre SNCF, référençant un trajet « Paris - Concarneau ». C'était important pour la visibilité. Intégration des circuits sur le portail régional « Breizhgo » permettant aux usagers d'organiser leurs déplacements par internet.

Coralie, c'est 15 lignes, 1 900 élèves transportés, 1 euro, c'est le prix du voyage, il y a 148 000

passagers, et plus de 700 000 km parcourus. Voilà en ce qui concerne les transports.

Pour la cohésion sociale, il y a 3 axes de travail, la petite enfance, la santé - prévention et les personnes âgées.

En ce qui concerne la petite enfance, il s'agit du RAM, le relais assistantes maternelles. Il a été mis en place en janvier 2012 dans les 9 communes qui bénéficient de ce relais. La continuité de service est assurée entre les 2 animateurs présents sur le territoire. Il y a également eu l'organisation de la journée de la petite enfance le 3 juillet 2012 à Rosporden en partenariat avec la ville et la CAF.

En ce qui concerne la santé - prévention, il y a la participation de CCA à la semaine européenne de la vaccination du 21 au 27 avril en proposant une exposition à la bibliothèque de Melgven ainsi qu'une séance d'information et de vaccination (action partenariale avec le centre hospitalier intercommunal de Cornouaille). Le CISPD qui est le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est une compétence de CCA maintenant, l'installation officielle a eu lieu en mars 2012, il y a 3 axes de travail, l'étude du territoire, le théâtre forum et les dangers de l'internet.

Pour les personnes âgées, il s'agit du CLIC, le Centre Local d'Information et de Coordination, il a été inauguré le 28 septembre 2012. Il y a eu l'édition d'un guide, « Bien vieillir » et près d'une dizaine d'animations proposées lors de la Semaine Bleue. CCA est associée à la Semaine Bleue qui a lieu en octobre.

394 enfants fréquentent le RAM, 181 animations ont été organisées. 380 élèves de seconde ont assisté à une conférence du Procureur de la République sur le fonctionnement de la justice, 588 interventions de la coordination CLIC auprès de 363 personnes âgées de plus de 60 ans et 179 visites à domicile.

Voilà pour la cohésion sociale.

Pour la compétence culture, au travers des 2 Musées, qui correspondra au 1^{er} pôle muséal de Bretagne. Ces Musées proposent aussi des programmes d'animation et de médiation hors les murs. Ce sont 2 Musées de France, le Musée de Pont-Aven et le Musée de la pêche à Concarneau. Le transfert des équipements a eu lieu en juin 2012, auprès de CCA. Le Musée de Pont-Aven est en chantier, le 15 septembre 2012, il y a eu la fermeture du Musée de Pont-Aven et l'ouverture en octobre de l'espace d'information et d'animation à Pont-Aven. Il y a eu une mutualisation des équipes entre les 2 Musées, le lancement du chantier des collections, déménagement de la collection permanente dans une nouvelle réserve provisoire et sécurisée, le déménagement des bureaux de la conservation et du centre de documentation, le lancement d'une souscription populaire avec la fondation du patrimoine et l'association des amis du Musée de Pont-Aven, pour la rénovation de la façade de l'ancienne annexe de l'hôtel Julia, le lancement d'une Junior entreprise avec des étudiants de l'Université de Bretagne Sud sur la thématique de l'accessibilité.

En ce qui concerne le Musée de la pêche de Concarneau, le 30 septembre 2012, fin de l'exposition labellisée d'intérêt national « Gyotaku, art de l'empreinte » présentée au Musée de la pêche depuis juin 2011 (50 000 visiteurs) dans le cadre de l'opération « Bretagne Japon ».

Il y a eu plus de 3 000 visiteurs lors des journées européennes du patrimoine sur les 2 Musées en 2012. 4 500 œuvres et documents ont été déplacés pendant le chantier des collections du Musée de Pont-Aven.

Il y a eu 29 976 entrées au Musée de la pêche et 30 397 entrées au Musée de Pont-Aven, un nombre d'entrées à peu près similaire. Voilà pour les Musées.

En ce qui concerne le développement économique, CCA est présente pour orienter, guider et accompagner les entreprises qui portent les projets de demain. Des efforts importants sont engagés : remettre les équipements d'accueil à niveau, améliorer et élargir l'offre foncière et

soutenir les nouvelles filières économiques.

Tout d'abord, au niveau des parcs d'activité, il y a la poursuite de la commercialisation et des actions de promotion sur les parcs d'activités de Cleun-Nizon à Pont-Aven et Colguen à Concarneau. Il y a également la signature de 2 actes de vente d'enseignes nationales. Installation de Pôle emploi à Colguen et réservation d'un lot par la société de mareyage / Colguen 2. Il y a ensuite des travaux d'aménagement sur Kerampaou à Melgven et Dioulan à Rosporden, la pépinière d'entreprises / écopôle : après permis de construire déposé le 24 octobre, démarrage prévu des travaux courant 2013. Un programme d'animations économiques : 3 ateliers et 1 forum « entreprises et développement durable ».

Les porteurs d'idées et chefs d'entreprise : ce sont des réunions « matins créateurs » - porteurs d'idées, de projets artisanaux. Journées portes ouvertes avec l'ADIE dans le cadre de la semaine du micro-crédit. La 4^e édition du Forum de la création / reprise d'entreprises qui a eu lieu au cinéma.

Les porteurs d'idées, de projets et chefs d'entreprise cédants : ce sont les soirées artisans et parcs d'activités - chefs d'entreprises artisanales. La soirée Qualiparc avec les chefs d'entreprise de la ZAC de Colguen. Une rencontre « réseau » avec « Entreprendre au féminin Bretagne » et puis petit-déjeuner à la Technopole - « Les médias sociaux ».

Les chefs d'entreprise, porteurs de projets et techniciens avec des visites d'entreprises avec des élus communautaires, des rencontres « réseau », courants porteurs.

75 %, c'est l'état de commercialisation de Colguen à fin 2012, c'est à dire les surfaces cédées, 14 animations économiques et 170 contacts de porteurs de projets.

Il y a aussi le développement de nouvelles filières avec la filière éco-construction, la filière bois-énergie, la filière nautique.

En ce qui concerne la filière éco-construction, il y a l'organisation de journées de l'éco-construction en lien avec la Cocopaq, à Clohars-Carnoët. Sensibilisation et formation des acteurs avec la visite de chantiers, conférences et ateliers de formation. Formation sur le Code des marchés publics pour faciliter l'accès des artisans à la commande publique le 28 juin.

Un travail est fait sur la grille d'évaluation BDA (bâtiments durables armoricains). L'écopôle verra le jour en 2014, associé à la pépinière d'entreprises, ce bâtiment, implanté à Colguen sera un lieu d'information et d'exposition sur la construction écologique.

Ensuite, la filière bois-énergie, CCA et la Cocopaq décident de souscrire au capital de la SCIC baptisée « Energies Bois Sud Cornouaille ».

Pour la filière nautique, en 2012, nous avons une réflexion relative à l'organisation du salon nautique conduite avec les principaux partenaires institutionnels et associatifs de la filière. L'objectif était de contribuer au développement économique de la filière nautique, valoriser les savoir-faire des entreprises locales, mettre en valeur le port de Concarneau et la vocation maritime du territoire, marquer le début de la saison touristique par une manifestation qui se voulait attractive.

La promotion de ce salon a débuté lors du salon international du nautisme à Paris en décembre 2012. Ce salon a eu lieu en mai 2013.

Les journées de l'éco-construction ont accueilli 37 exposants et 1 000 visiteurs. 4 200 euros, c'est la participation de CCA dans « Energies Bois Sud Cornouaille ». 150 entreprises ont été destinataires d'un courrier d'intention à participer au salon Escale C proposé en mai 2013. Ceci pour montrer le dynamisme de notre territoire.

Le tourisme, c'est valoriser les richesses de notre territoire qui ne sont plus à démontrer.

Dans les compétences de randonnées, il y a le circuit de Saint-Antoine à Melgven,

l'aménagement d'un circuit tout handicap à Tourc'h.

Il y a un partenariat avec les offices de tourisme avec des actions de promotion, participation à des salons de la randonnée, il y a eu aussi la réalisation d'un film promotionnel sur le territoire en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique (ADT), Tébéo et les offices du tourisme, la finalisation d'une visite virtuelle interactive qui permet à l'internaute de visualiser les sites touristiques, le patrimoine culturel et naturel de CCA sur internet, donc communication et action de promotion. Édition du programme estival des animations nature de Bretagne Vivante et visites guidées du patrimoine réalisées par les offices du tourisme.

L'E-tourisme, c'est le renforcement de la promotion touristique sur internet, le recrutement d'un webmaster à mi-temps au 1^{er} janvier 2012 et le projet d'une newsletter touristique mis en œuvre en 2013, que nous avons vue hier soir.

Villes et villages / maisons fleuries : c'est l'organisation du concours, et l'atelier « taille et entretien sur arbustes », le 5 mai à Rosporden et « le jardin au naturel » à Saint-Yvi.

Ce sont 800 plaquettes sur la randonnée qui ont été diffusées lors des salons thématiques. 20 accueils de journalistes français et étrangers financés en relation avec le Comité Régional du Tourisme (CRT), l'ADT et les OT, et il y a eu 28 candidats au concours des maisons fleuries. Voilà pour le tourisme.

Ensuite, en ce qui concerne l'aménagement et développement durable, il s'agit du SCoT, le Schéma de Cohérence Territoriale. L'arrêt du projet a eu lieu en mai et l'enquête publique en décembre.

Le suivi de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme des communes de CCA, et la participation au réseau interSCoT de Cornouaille, de manière à ce qu'il y ait une cohérence entre les SCoT de Cornouaille. Mise en œuvre de la convention avec Foncier de Bretagne.

En développement durable, il y a l'adoption de l'agenda 21 en décembre. Élaboration du Plan Climat Énergie Territorial qui est obligatoire à partir de 50 000 habitants. Élaboration et adoption du bilan d'émission de gaz à effet de serre. Organisation de la semaine du développement durable du 31 mars au 7 avril.

12 permanences ont eu lieu pour l'enquête publique du SCoT et 1090 tonnes est la quantité de CO2 rejetée par les services de CCA en 2011. Les données sont issues du 1^{er} BEGES, bilan d'émission de gaz à effet de serre.

En ce qui concerne l'habitat, il s'agit de favoriser l'accès au logement. CCA intervient en mettant en œuvre une politique de subventions d'aide à l'amélioration de l'habitat et cherche à favoriser l'accès au logement au plus grand nombre tout en maîtrisant le foncier et en améliorant le cadre de vie de chacun au travers de l'OPAH. C'est la campagne d'information sur les aides de l'opération d'amélioration de l'habitat par affichage ou réunions thématiques. Les informations aux propriétaires de logements vacants et aux propriétaires potentiellement intéressés par un ravalement de façades.

Une campagne de Radon et santé en CCA, par la mesure du Radon d'octobre 2012 à février 2013.

Ensuite, il y a le PLH 2008-2013, tout à l'heure, nous parlerons du futur, 2014-2020. Intégration de CCA au comité de pilotage de l'observatoire du conseil général et au bureau du comité régional de l'habitat. Depuis juin 2012, les communes de CCA ont accès à Imhoweb, fichier commun de la demande locative sociale à l'échelle du Finistère. Modifications des aides à la production de logements sociaux visant à inciter les bailleurs à aller au-delà de la réglementation Bâtiment Basse Consommation (BBC). Modification du PLH pour créer une aide à la création et à la réhabilitation de places d'hébergement d'urgence.

Ensuite, le PLH (2014-2020), avec la validation du diagnostic, ateliers débats portant sur les grands enjeux du programme d'août à octobre 2012, et la validation des orientations et des pistes d'actions en comité de pilotage.

Formation aux copropriétaires (fonctionnement d'une copropriété avec l'ADIL et Citémétrie). Journées de formation aux élus sur l'accès au logement social, le droit au logement opposable, l'habitat indigne.

Ce sont plus de 512 000 euros de subventions attribuées par l'OPAH, plus de 2,6 millions

d'euros de travaux potentiels et 2 200 dosimètres distribués pour le radon. Voilà en gros les faits marquants.

En ce qui concerne l'environnement, les déchets, sont une activité qui concerne le programme local de prévention avec l'ADEME par la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action, l'opération foyers-témoins d'avril à juin 2012 et l'étude de la tarification incitative. Sensibilisation et tri/réduction des déchets, par du porte à porte et animations de proximité, des colonnes enterrées ont été installées à Concarneau, Melgven, Névez, Trégunc et Rosporden. La 2^e édition de la bourse gratuite organisée à Melgven, en partenariat avec la CLCV.

Dans le domaine de l'environnement, des animations nature ont eu lieu avec Bretagne Vivante, qui est soutenue par CCA à hauteur d'une subvention de 82 100 euros. Elle poursuit son action de sensibilisation par des actions de sensibilisation par des animations grand public et des interventions auprès de scolaires et cela figure au 1^{er} plan de ce partenariat local.

102 foyers de CCA ont participé à une opération de dénombrement des oiseaux des jardins.

Sur le plan de l'environnement, cela représente 14 106 tonnes d'ordures ménagères collectées, 3 608 tonnes de déchets recyclables, 2 441 tonnes de verres, 22 foyers se sont engagés à peser et réduire leurs déchets, près de 5 000 foyers ont été sensibilisés par des opérations de porte à porte, 2 620 participants aux animations grand public et 270 enfants des écoles, et 254 composteurs ont été vendus en 2012.

En ce qui concerne l'environnement et la qualité de l'eau :

CCA est dans le contrat territorial de l'Odet à l'Aven. Cela concerne la restauration et l'entretien des cours d'eau, la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source », la formation des agents techniques des communes aux alternatives au désherbage.

Le plan algues vertes, c'est la signature de la charte de territoire le 14 mai 2012, l'accompagnement des agriculteurs, le programme Breizh bocage.

La signature du Sage Sud Cornouaille, plan d'action de gestion d'utilisation et de protection de la ressource en eau à l'échelle des bassins versant Odet-Aven et Aven-Belon-Merrien.

Des actions, par le contrat territorial Aven-Belon-Merrien sur le suivi de la qualité de l'eau, l'entretien du Ster Goz, l'entretien de l'Aven avec la préparation du programme 2013, les zones humides de Tourc'h, la préparation de programmes de subventions avec le périmètre algues vertes.

Le SPANC, c'est la finalisation des derniers contrôles de diagnostic, et la mise à jour du règlement pour intégrer les nouvelles dispositions réglementaires. Voilà en ce qui concerne la qualité de l'eau. Nous allons tourner la page.

Nous passons aux espaces aquatiques, il s'agit-là des piscines. À Rosporden, ce sont 2 équipements pour recevoir les scolaires, les associations et le grand public avec l'espace aquatique de Rozanduc. À Concarneau, c'est le démarrage des travaux avec la déconstruction de l'ancien site.

Il y a eu 6 soirées à thèmes à Rozanduc, la soirée just dance en février, la nuit de l'eau en mars, l'aqua beach en juin, (stand up paddle), l'aquazumba en novembre et décembre et le DJ mousse en décembre, voilà en gros pour les espaces aquatiques.

Nous tournons de nouveau la page et nous passons à la politique de réseaux culturels, il s'agit des enseignements musicaux, de la lecture publique et du spectacle vivant.

Il y a également le multimédia qui concerne l'E-bus. L'accès à l'E-bus pour toutes les communes par le démarrage des animations et la participation aux forums des associations dans les différentes communes y compris pendant la « Semaine Bleue ».

Nous passons aux ressources humaines avec le salon de l'emploi public en mars, la gestion de

temps de travail, un transfert de personnel qui concerne particulièrement les Musées, et évidemment, un sujet important, c'est la mutualisation des services avec le lancement de l'étude de mutualisation des systèmes d'information et le lancement des travaux des groupes de travail qui sont amenés à réfléchir sur le futur schéma de mutualisation des services communes/CCA.

Nous passons aux systèmes d'information :

Au service des métiers, cela concerne les matériels et les logiciels, les assistances et les formations. Il y a aussi le système d'information géographique, avec le renouvellement du socle technique du SIG et la formation des utilisateurs.

Nous passons maintenant à la communication avec le volet édition, lettres et magazines, avec « Passerelle » en l'occurrence, les lettres de prévention déchets « Tri marrant » et des lettres concernant les Musées, les Sites Web, et Facebook et des campagnes de communication.

Voici donc la fin de la présentation du rapport de CCA.

À la fin de ce rapport il n'y a pas de vote. Mais ce rapport est soumis éventuellement à vos observations et dans ce cas, je retiendrai vos remarques s'il y en a.

Mme Depoid.

Mme Depoid :

Afin que ceux d'entre vous qui ne sont pas élus communautaires et ignoreraient mon rejet du budget CCA en mai 2013, (auquel je reprochai de ne faire ni arbitrage, ni renoncement compte tenu des recettes inexorablement à la baisse), voici mon point de vue sur le rapport d'activité qui nous est soumis ce soir. Sans entrer dans le détail de chaque souschapitre, sachez que je ne saurai avaliser ce document car sa magnifique présentation idyllique sur papier glacé omet de préciser le fond, à savoir : nouvelle augmentation du personnel, augmentation colossale des dépenses (Musées pour exemple), alourdissant durablement les budgets financés par les taxes ou l'emprunt et augmentation des frais de fonctionnement corrélés.

Aussi, même si ce rapport n'appelle aucun vote, personnellement je le dénonce.

M le Maire :

Merci Mme Depoid, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? M Le Coz.

M Le Coz :

J'avais une intervention mais sur 3 points, pour un regret, une remarque et une question. Le regret concerne le forum de la création - reprise d'entreprises. Je ne sais pas si en 2012 cela avait duré une journée, mais je voulais remarquer et regretter qu'en 2013 en fait ce forum n'ait duré qu'une demie-journée, le vendredi matin, je crois que cela se passait au Celtic. Et je pense que c'est insuffisant si vraiment on veut marquer l'existence de ce forum et que les gens puissent se rencontrer, il faut au moins que cela dure une journée. Concernant les Musées, je m'interroge sur le titre de 1^{er} pôle muséal de Bretagne. Je voulais savoir à quel titre nous étions 1^{er} pôle muséal de Bretagne. Ça sonne bien. Mais si c'est juste la 1^{ère} fois que nous avons l'idée de marier un Musée de la pêche, avec un Musée de la peinture, je pense que nous serons le 1^{er} pôle muséal de Bretagne, et on risque d'être le dernier aussi. Être le 1^{er} pôle muséal de Bretagne, pour moi, cela ne veut rien dire.

Ma question concerne par contre les transports en commun, puisqu'à partir de septembre 2012 nous avons vu la nouvelle mise en place du réseau Coralie avec une réduction de la desserte pour certains quartiers concarnois. Il y a donc eu des transferts de kilomètres. On a pris des kilomètres à Concarneau, sans doute pour desservir d'avantage Trégunc en lignes régulières. Je voulais savoir si cette réduction de desserte pour certains quartiers concarnois, avait fait l'objet d'une réduction de la contribution de Concarneau.

M le Maire :

Très bien. Réponse à M Le Coz. En ce qui concerne la durée du forum d'une journée à une demie-journée, je pense que c'est lié à l'affluence. CCA, par l'intermédiaire de leurs agents, a dû vérifier l'affluence le matin et l'après-midi, et a dû penser qu'il était préférable de le faire sur une demie-journée, c'est-à-dire de condenser davantage. D'ailleurs, en 2013, ce forum

d'une demie-journée a été reconduit puisque là nous parlons de 2012. Il s'avère et ça a été confirmé, que sur une demie-journée c'était préférable. C'est-à-dire, de 9h le matin à 13h, je pense que c'est quand même une journée où les gens peuvent se déplacer. Si la décision a été prise en ce sens, c'est tout simplement aussi par rapport peut-être aux différents intervenants, les associations et ainsi de suite, qui préféreraient le matin plutôt que l'après-midi.

Pour le 1^{er} pôle muséal, je vous laisse le soin de poser la question au président de CCA, parce qu'en ce qui me concerne je n'ai pas de réponse à vous faire dans ce domaine. Je ne connais pas les critères qui font que ces 2 Musées pourraient être le 1^{er} pôle muséal de Bretagne.

En ce qui concerne les transports, le conseiller délégué aux transports a peut-être une réponse pertinente par rapport à la question posée ?

M Besombes :

Oui, comme toujours. En matière de transports, quand il y a des réaménagements de parcours, il y a des parcours qui vont être desservis en plus, mais pour septembre 2012, excusez-moi, je n'ai pas en tête s'il s'agissait de la ligne 2 qui a évolué. Il y a peut-être eu des arrêts ou des secteurs moins desservis pour que d'autres puissent être desservis. Cette année, notamment nous en avons renforcé puisque maintenant nous avons des passages 9 fois par jour sur Beuzec. Nous avons donc pris en compte des éloignements géographiques comme Beuzec où il y a 9 passages par jour au lieu de 3 ou 4 par jour. De plus, nous avons renforcé l'attractivité de Concarneau en faisant en sorte que Concarneau soit un pôle central pour Trégunc et Rosporden. C'est vrai que quand on augmente un service à un endroit, on peut peut-être le diminuer par d'autres. Cela dépend aussi des attentes des usagers. Mais vous êtes bien au courant du sujet.

M le Maire :

Ce sont des variables qui ont été appliquées en fonction de l'utilisation sans doute. Bien, voilà pour ce 1^{er} point. Il y a une autre question ? Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Non, juste 2 remarques, la 1^{ère} concerne le pôle muséal. C'est qu'il n'y a pas beaucoup d'autres agglomérations qui possèdent 2 Musées de France. Je pense que c'est la seule. Voilà pourquoi, à mon avis, ça s'appelle 1^{er} pôle muséal.

Mme Depoid :

Il y a Quimper avec le Musée breton et le Musée des beaux arts.

Mme Le Meur Gaël :

Ce ne sont pas des Musées de France.

Juste un point pour dire qu'une année après le passage en Communauté d'agglomération, on peut se féliciter de la montée en puissance de Concarneau Cornouaille Agglomération, autant sur les nouvelles compétences que sur les précédentes qui faisaient partie de celles de la communauté de communes. Je pense que nous sommes dans une phase de transition malgré tout, tant sur les transports qu'au niveau de la culture et il ne faudra pas louper le coche pour monter en gamme et gagner en qualité. Contrairement à ce que j'ai pu entendre précédemment, je pense que c'est bénéfique pour Concarneau ville centre et pour les autres communes. C'est tout le sens d'une intercommunalité solidaire.

M le Maire :

Merci Mme Le Meur. Bien, pour le deuxième point il s'agit du rapport concernant le SIVOM de Concarneau-Trégunc.

2	Moyens généraux - Finances : SIVOM de Concarneau-Trégunc : exploitation de la station d'épuration et aire d'accueil des gens du voyage - Rapport d'activité 2012
---	--

M le Maire :

Tout d'abord, l'exploitation de la station d'épuration et une 2^e compétence, il s'agit de l'aire d'accueil des gens du voyage.

(lecture du rapport)

Je vais vous donner quelques chiffres en essayant de ne pas trop vous en abreuver parce que ce n'est peut-être pas si significatif. Et dans un 2^e temps je vous donnerai quelques éléments complémentaires.

Sur le volume facturé, il y a 1 122 884 m³ au lieu de 1 076 077 m³, c'est-à-dire une évolution de 4,3 % et une variation totale pour Concarneau de + 5,3 et pour Trégunc, -0,2. Le nombre de clients est en hausse de 2 %. La conformité de la STEP est de 98 % en 2012, et 99 % en 2011. C'est sensiblement la même chose. Le prix du service au m³, pour 120 m³, c'est 1,16 € par m³, contre 1,09 en 2011, soit une majoration de 6,4. Le taux de TVA est passé à 7 au 1^{er} janvier 2012 contre 5,5 auparavant malheureusement. En ce qui concerne la DCO reçue, c'est 4 009 kg jour, soit 59 % de la capacité nominale. En ce qui concerne les eaux parasites reçues en eau brute par la STEP, c'est 50 %, cette augmentation est importante parce qu'il y a eu de fortes pluies qui ont été observées lors des derniers mois de 2012. Les quantités de boues issues des ouvrages d'épuration, soit 470 tonnes de matière sèche, dont 287 tonnes qui ont été valorisées par compostage, et 183 tonnes par valorisation agricole.

Le volume collecté en entrée de station est de 2 279 000 contre 1,8 million. Il y a plus de volume collecté en entrée de station en 2012.

Concernant le suivi des rejets, beaucoup d'autorisations de déversement ont été signées en 2012. Le solde du plan de renouvellement des biens est de 83 000 €. Il devrait avoisiner les 100 000 €, fin 2013. Le solde se répartit selon le contrat en cours avec la Lyonnaise des eaux - Suez, en fin de contrat, c'est-à-dire en fin 2014, à raison de 60 % pour le SIVOM, 40 % pour le fermier. Voilà quelques chiffres. Je crois qu'il est peut-être nécessaire de donner quelques éléments supplémentaires. Tout d'abord, sur la charge biologique en eaux brutes. La charge « entrées reçues » sur la station reste inférieure à la charge nominale à l'exception des rares dépassements. Néanmoins, cela justifie pour la police de l'eau, un renforcement des équipements biologiques pour passer la station à une capacité biologique de 75 000 équivalent habitants, même si les résultats de traitement sont bons. À ce titre, nous allons mener en 2013 puisque nous avons lancé un marché de procédure adaptée suite à un cahier des charges qui a été validé lors du dernier conseil syndical qui a eu lieu en juin. Le but est de faire un audit sur le contrat actuel qui s'achève fin 2014, mais aussi de voir pour un avenant de prolongation d'un an parce que les élections municipales ont lieu en 2014, et il est souhaitable, selon les techniciens, que nous prenions notre temps, et qu'il y ait une prolongation d'un an sur l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage). Dans le cahier des charges, nous avons demandé également la réflexion sur un avenant de prolongation d'un an. Et aussi sur l'extension de la filière biologique à 75 000 équivalent habitants. La capacité hydraulique est largement suffisante, on l'a vu tout à l'heure. Mais, nous avons besoin d'éléments techniques et des éléments financiers sur cette filière biologique et en tranche conditionnelle, une aide à la procédure.

Évidemment, c'est sur 2013, mais je pense que c'est un élément d'information par rapport à la charge biologique. En complément d'informations, si vous le voulez bien, la charge biologique se traduit par un problème d'aération et de déshydratation. Il y a une réflexion qui est menée sur 2 technologies. Les surpresseurs, roues à turbo compression, ce sont des éléments techniques que ne manquera pas de faire l'AMO. Il faut savoir également que l'impact de rejet sur le milieu naturel est à zéro aujourd'hui. Vous avez pu voir que nous avons opéré à des restructurations des bassins tampon, à Suffren récemment, mais aussi sur la Corniche. Ce sont autant d'éléments intéressants sur les rejets dans le milieu naturel.

En ce qui concerne l'extension biologique, il n'y a pas du tout d'incidence sur le foncier de la station d'épuration. En ce qui concerne la filière de centrifugation, la quantité de boues extraites en 2012 est sensiblement supérieure à celle de 2011 mais elle est en adéquation

avec celle enregistrée les années précédentes. La centrifugeuse ne pose pas de problème d'exploitation. Néanmoins, le fonctionnement est relativement élevé, ce qui limite la vitesse de déconcentration des bassins d'aération. C'est pour cela qu'il est demandé également lors de l'étude, de voir ce problème de centrifugeuse, de manière à faire des gains de fonctionnement.

En ce qui concerne les eaux parasites, le volume d'eau brute en provenance des 2 réseaux de collectes est impacté par les eaux parasites, ce qui pourrait poser un problème, non pas pour l'acceptation de la pollution organique, mais pour le volume acceptable sur la STEP. De plus, ces eaux d'infiltration rendent le traitement plus compliqué et pourraient limiter la capacité à terme de la station de Kerambreton. Mais les eaux parasites sont aujourd'hui corrigées, que ce soit par Trégunc mais aussi par Concarneau, puisque comme je vous disais précédemment, nous faisons en sorte que les bassins tampon puissent éviter tous ces éléments. Et dans le réseau d'assainissement, nous avons prévu notre intervention sur les réseaux unitaires. Il y a beaucoup trop de réseaux unitaires encore aujourd'hui à Concarneau. Nous avons encore un travail important à faire.

La déphosphatation, nous avons signé en 2012 un avenant concernant une nouvelle modification de la norme de rejet, qui est passé à 1 mg par litre. Elle a été finalisée début 2012, et la norme de traitement à 1 mg par litre en moyenne annuelle a été respectée en 2012. Voilà assez rapidement l'essentiel des éléments qui concernent la station d'épuration. Je regarde si je n'ai rien oublié, sans doute beaucoup de choses, mais je ne vais pas rentrer dans les détails, surtout techniques. Il y a des conseils syndicaux, et il y a des représentants dans cette salle. Et, si vous avez des renseignements complémentaires à demander, n'hésitez pas à le faire.

En ce qui concerne l'aire d'accueil des gens du voyage du Vuzut, le taux d'occupation a été de 78 % en moyenne. Le taux a été stable sur l'année mis à part sur la période juin-juillet. La fermeture de l'aire s'est déroulée du 15 juin au 9 juillet.

La durée des séjours : plus de la moitié des ménages est restée moins de 1 mois sur l'aire.

Les encaissements des recettes ont été plus réguliers depuis le passage en avril en mode globalisé, ce qui n'était pas le cas avant. C'était beaucoup plus compliqué. À noter une baisse des encaissements à partir de fin novembre due à un problème de compteurs électriques qui ont été changés depuis.

459 personnes ont fréquenté l'aire ; 57 % de majeurs et 53 % de femmes.

63 % des mineurs sont scolarisables et suivent, pour 70 % d'entre eux leur scolarité dans les écoles de la commune. Il faut déplorer cependant qu'il n'y ait pas d'inscription aux collèges et lycées.

Le ferrailage est l'activité professionnelle la plus exercée parmi les voyageurs. 23 % des hommes et 99 % des femmes sont sans emploi.

Que pouvons nous ajouter à ces éléments ? Je regarde s'il y a d'autres éléments intéressants.

Il faut savoir qu'il y a eu aussi des réunions organisées avec l'Hacienda. C'est la société qui gère l'aire d'accueil des gens du voyage. Elles ont été organisées avec le CCAS, les services sociaux départementaux, de manière à se concerter pour avoir une approche sociale des gens du voyage. C'est une obligation aujourd'hui qui a été demandée par la Préfecture. Nous avons eu plusieurs réunions de concertation sur l'approche éducative et scolaire avec les problématiques qui en résultent. C'est une approche également auprès du CCAS en tant qu'informateur, soutien et accompagnement. Voilà en gros ce que nous pouvons dire sur les aires du voyage. Il est vrai que depuis que la société Hacienda a pris la gestion de cette aire, nous relevons beaucoup moins de problèmes puisque leur personnel est formé pour la bonne cause, et les relations sont facilitées. Voilà pour ce rapport concernant le SIVOM sur 2012. Si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas.

M Le Coz.

M Le Coz :

J'ai une question à propos de la réserve foncière de la station d'épuration. J'essaie de comprendre entre les lignes, vous voulez nous faire comprendre qu'il n'y a pas besoin de réserve foncière pour la station d'épuration. C'est contradictoire avec une délibération que nous avons votée en septembre 2012 où il était vraiment question de prévoir une réserve foncière d'environ 10 000 m², pour l'évolution de la station d'épuration. Je voulais savoir ce qu'il s'était passé depuis, et pourquoi d'un seul coup, il n'y aurait plus besoin de réserve foncière. Je voulais vous demander quel est votre horizon concernant l'avenir de cette station d'épuration ? J'espère que ce n'est pas 6 mois, on pourrait penser à des considérations électorales, mais je pense qu'il faut avoir des visions, sur ce genre d'équipement, à 15 ans ou à 20 ans. Je vous l'ai déjà demandé en commission travaux à l'occasion d'un autre sujet, de nous fournir une étude avec des choses concrètes et des perspectives d'avenir pour la station d'épuration, pour garantir l'avenir de cette station d'épuration, à échéance de 15 ou 20 ans.

M le Maire :

A échéance de 15 ans, je ne peux pas vous répondre. Mais, néanmoins aujourd'hui, je pense que les références techniques proviennent de l'agence de l'eau et du Conseil général qui a la compétence pour répondre aux problèmes techniques des stations d'épuration. Il est vrai que le SIVOM, dans sa représentation d'élus, n'a pas cette expertise technique qui est nécessaire. L'agence de l'eau, ainsi que la Lyonnaise des eaux qui est également concernée en tant qu'exploitant de la station d'épuration, et le Conseil général, ont bien donné des avis qui sont positifs et aujourd'hui, on nous demande de réviser notre capacité biologique. Mais en aucun cas, il n'y a de remise en question pour les années futures du domaine hydraulique, d'autant plus que sur la station d'épuration, il reste un foncier disponible pour permettre de recevoir les nouvelles techniques qui sont utilisées dans les autres stations d'épuration, et en particulier la technologie membranaire qui est utilisée d'une façon assez généralisée. Aujourd'hui, nous pouvons dire que les services de l'État qui ont la compétence technique ne nous impose pas, y compris à moyen terme, de revoir la capacité hydraulique de notre station d'épuration. Voilà ce que je peux répondre sur ce sujet.

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Oui, vous avez fait mention d'une étude qui devrait avoir lieu soit en 2014, soit en 2015 pour faire le bilan de l'exploitation par l'exploitant actuel de cette station d'épuration. J'aimerais savoir, si dans cette perspective, il serait envisageable de ramener le domaine de l'épuration dans la régie municipale, comme c'est le cas pour l'eau ? Est-ce que vous imaginez que dans l'étude qui sera diligentée que ce scénario entrerait en ligne de compte ? Je ne suis pas fana des études comme vous le savez, mais je fais référence à ce qu'il s'est passé pour la régie des transports par exemple au niveau de CCA et où l'étude a mis en avant que finalement financièrement, l'exploitant faisait son beurre. On va dire ça comme ça. J'espère que dans les études qui seront mises en œuvre, ces perspectives là seront bien fondées, et qu'on peut imaginer, que l'on revienne en régie municipale.

M le Maire :

Cette étude va être diligentée dans les semaines et mois futurs. Là, nous avons lancé un marché à procédure adaptée. Il y a eu 7 bureaux d'étude qui se sont manifestés. Nous sommes dans la procédure d'études sur le cahier des charges. Je vous ai donné les éléments tout à l'heure. Il y a des éléments techniques et des éléments financiers. Il est bien évident qu'aujourd'hui, le gestionnaire, c'est la Lyonnaise des eaux - Suez, et que son diagnostic peut être financier, à leur avantage. Je vous l'accorde. C'est bien pour cela que nous demandons une assistance à maîtrise d'ouvrage, et justement le critère financier, et pourquoi pas un retour en régie, tout est possible. C'est justement cette étude qui va nous permettre d'avoir une idée bien précise des coûts d'investissement et de fonctionnement, à moyen et à long terme. Il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Oui, M le Maire, comme nous avons le plaisir ce soir d'avoir à l'ordre du jour du conseil un certain nombre de rapports d'activité, le SIVOM et la CCA, nous souhaiterions aussi faire le point sur une autre question qui est également gérée par un SIVU, c'est-à-dire la future caserne des pompiers. J'ai là en mains, le compte-rendu du comité syndical qui date du 20

novembre 2012, compte-rendu signé par M Besombes le 5 décembre, il y est dit et je cite, « le retard pris par le projet, si tout se passe bien, au niveau des consultations, devrait être de 5 mois. Le démarrage des travaux devrait donc se faire en mai-juin 2013, et à fin juin terrassement et réseaux devraient être achevés. » Il est également joint un planning d'appel de fonds auprès du SIVU. Rien ne semble se passer au vu de l'état actuel du terrain. D'autre part, à l'occasion des vœux de la Sainte Barbe, le 14 janvier, vous avez déclaré que les débuts des travaux étaient programmés pour juin 2013, avec une livraison du futur centre pour le second semestre 2014. La preuve est faite que vous ne tenez pas vos engagements. Mais plus alarmant, mercredi soir, à la commission tourisme-économie de Concarneau, nous avons appris de la bouche de M Besombes, que le permis d'aménager du Poteau vert, qui conditionne la vente du terrain SDIS, va être signé. Vous avez bien entendu, on parle d'un permis d'aménager qui conditionne la vente d'un terrain. Permis d'aménager quoi ? Une énième zone commerciale, alors que la zone de Colguen 1 n'est pas remplie, que Colguen 2 est en projet et que des zones entières sont en perdition, et comme vous le savez, le centre-ville souffre énormément ? Je parle-là bien sûr des commerces du centre-ville. Là où il devait y avoir pour la ville que l'achat d'un terrain pour un centre de secours, nous parlons maintenant d'une zone d'activité. Pour y mettre quoi ? À ce jour nous le savons que de manière très vague, si j'en crois le compte-rendu de la commission urbanisme d'août dernier. Alors que le projet architectural est signé de connu depuis mai 2011, que le permis de construire est signé depuis janvier 2013, pour voir enfin et peut-être, je dis bien peut-être, concrétiser l'achat d'un terrain, avec en plus dans la corbeille de la mariée une zone d'aménagement d'activité. Je laisse les concarnois juges de cette négociation dont nous ne pouvons dire qu'elle ait été rondement menée.

M le Maire :

Merci Mme Ziegler, mais je vais juste parler des rapports de CCA et de la STEP de Kerambreton, là nous sommes hors sujet. Le règlement intérieur prévoit de discuter et de faire débat sur les sujets qui sont à l'ordre du jour. Nous sommes bien d'accord. Écoutez, je veux bien faire une dérogation mais ce sera la seule. M Besombes.

M Besombes :

Tout le monde aura reconnu que le lien avec le sujet précédent est très loin. Mais, vous lisez ce qui se passe au SDIS ? Vous savez que c'est un organisme qui dépend du Conseil général. Le président du SDIS est vice-président du Conseil général. Vous le savez cela.

Brouhaha....

M le Maire :

Mme Ziegler, on vous a laissé parler, s'il vous plaît.

M Besombes :

Je vous ai laissé dire ce que vous aviez à dire. C'est le SDIS qui a demandé, à l'été 2012, de revoir le permis de construire et qui a retiré le permis de construire. Vous pouvez dire non, c'est la démonstration que vous ne connaissez rien du dossier. J'ai eu le directeur du SDIS qui m'a appelé pour me dire qu'ils étaient dans l'obligation de suspendre et même de retirer le permis de construire, de manière à revoir si on intègre ou on n'intègre pas le groupe. Vous savez qu'il y a le centre de secours Concarneau - Trégunc et la Forêt-Fouesnant, et vous avez le groupe. Le groupe, est-ce que l'on l'intègre ou pas au centre de secours ? Quel groupe ? Mais le groupe local. Là je pense que vous avez un problème, vous ne connaissez pas du tout le dossier. Il y a le siège du centre de secours de Concarneau - Trégunc et la Forêt-Fouesnant, et vous avez le groupe des pompiers pour une dimension géographique qui est plus importante. C'est ce qu'il y a dans le centre de secours qui dépend du SDIS qui dépend du conseil général dont vous êtes élue. C'est le SDIS qui a demandé à retirer le permis de construire. En effet, ce permis de construire retiré, ça a retardé le projet. Mais, vous en êtes responsable. En temps que président du SDIS, le Conseil général est responsable de ce fait. À partir du moment où vous avez un maître d'ouvrage qui est le SDIS, qui demande de retirer le permis de construire. Nous subissons cette situation. Les financements sont calés. Toutes les villes sont d'accord pour financer.

Mme Ziegler :
Inaudible...

M Besombes :

Je parle de la réalité, et vous parlez d'un fantôme, Mme Ziegler ! Vous parlez de ce que vous auriez aimé que ce soit. Mais ce qui est, c'est que le SDIS a retiré son permis de construire, et nous avons pris un retard. Aujourd'hui les consultations ont été lancées et j'ai réunion dans 10 jours pour parler de ces consultations et pour savoir si elles ont été fructueuses. D'accord ? Alors nous déplorons cela. Que vous jouiez à nous faire la leçon alors que vous, pendant 7 ans, c'était un terrain qui était réservé et où rien n'avait bougé, je regrette d'avoir une représentante du Conseil général - Ville de Concarneau qui soit complètement à côté de ce projet, et que vous ne souteniez pas notre projet. Je le regrette !

Mme Ziegler :
Inaudible...

M le Maire :

Je ne vous ai pas donné la parole, Mme Ziegler, s'il vous plaît !

Mme Ziegler :

On vous parle du permis de construire et du permis d'aménagement. Dans ce permis d'aménagement vous intégrez une zone d'activité. Répondez pourquoi ? Le terrain n'est pas acheté en plus. Est-ce que le terrain est acheté ? Répondez à la question, le terrain est-il acheté ?

M le Maire :

Attendez, vous finissez ce que vous avez à dire, et ensuite M Besombes conclura.

Mme Ziegler :

Le terrain n'est toujours pas acheté. On achète plus un terrain pour faire une caserne de pompiers. Vous êtes en train de faire une zone d'aménagement. C'est complètement ahurissant. D'autre part, vous présidez un SIVU... *Brouhaha...* mais bien sûr que si, vous nous l'avez dit hier !

M le Maire :

S'il vous plaît, stop. M Besombes vous répondez et on clôt le débat.

Mme Ziegler :

Vous l'avez dit hier, c'est conditionné à la création d'une zone d'activité.

M le Maire :

Mme Ziegler.

M Besombes :

Vous êtes sur un projet d'un privé. Expliquez-moi juridiquement, comment vous pouvez empêcher un privé de faire une zone d'aménagement pour des projets qui lui sont propres ? Comment vous pouvez l'empêcher d'agir, de réaliser, de concrétiser, de capitaliser sur des terrains que vous-mêmes avez passé en zone de construction économique ?

Mme Ziegler :

Est-ce que c'est conditionné à la création d'une zone d'activité ou pas ?

M Besombes :

Le projet que l'on mène de façon globale permet que le secteur puisse évoluer de façon, homogène, réfléchi et pensée pour la globalité.

Mme Ziegler :

Est-ce que c'est conditionné ? Est-ce que l'on conditionne cette vente-là à la création d'un permis d'aménager une zone commerciale ?

M Besombes :

Que ce soit pensé ensemble, au contraire, ça veut dire que.... vous ne pouvez pas.... je vous répond. Ça a été étudié ensemble, je vous dis que ça a été étudié ensemble, de manière à pouvoir avoir un esprit homogène sur le secteur. Vous ne pouvez pas avoir une réflexion pour un centre de secours ou pour une zone d'aménagement, etc... vous ne pouvez pas.

M le Maire :

Bien, M Besombes. On va dire que c'est terminé pour ce sujet qui n'était pas à l'ordre du jour.

Mme Ziegler :

S'il vous plaît !

M le Maire :

M Besombes, vous voulez bien enchaîner sur le rapport de la SEMAEB ?

M Besombes :

Le conseil municipal a vendu les dernières parts de la SEMAEB dernièrement, vu le peu d'intérêt pour la collectivité.

(lecture du rapport)

M le Maire :

Très bien, merci M Besombes. Là, effectivement il y a un vote, il nous est demandé d'adopter le rapport. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport SEMAEB ?

Oui, M Le Coz.

M Le Coz :

Je voulais surtout vous remercier, M le Maire, d'avoir accordé une dérogation, qui nous a permis d'aborder une sorte de rapport du SIVU qui normalement devait se faire. Je ne vois pas pourquoi, d'ailleurs, le SIVU chargé de la construction du centre de secours serait dispensé de présenter un rapport comme les autres SIVU ou SIVOM. C'était une bonne chose effectivement. Juste un mot...

M le Maire :

Attendez, je veux parler du rapport de la SEMAEB.

M Le Coz :

Donc, je vais finir ma phrase. Dans le PLU de 2007, il y avait un emplacement réservé qui permettait de construire la caserne de pompiers...

M le Maire :

Je vois à quoi vous voulez en venir. D'accord, merci bien vous voulez bien répondre, M Besombes sur le rapport de la SEMAEB.

M Besombes :

C'est fait M le Maire.

M le Maire :

Pardon. Mme Ziegler, vous vouliez la parole sur le rapport de la SEMAEB ?

Mme Ziegler :

S'agissant d'un établissement public de coopération intercommunale, la loi impose aux présidents d'adresser aux Maires de chaque commune, un rapport d'activité avant le 30 septembre.

M Besombes :

Je ne suis pas président de la SEMAEB.

Mme Ziegler :

Vous êtes président du SIVU. Donc ça aurait dû être fait.

M le Maire :

On parle de la SEMAEB, là.

Mme Ziegler :

Cela aurait dû être fait, or....

M le Maire :

Vous mélangez tout là ou quoi ?

Mme Ziegler :

Je ne mélange pas tout.

M le Maire :

Bien.

Quels sont ceux qui sont pour le rapport de la SEMAEB, s'il vous plaît ?

Mme Ziegler :

Cela n'a pas été fait en 2012, ça ne le sera pas non plus en 2013.

M le Maire :

S'il vous plaît !

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

Bien, nous allons passer à l'urbanisme, avec le classement dans le domaine public communal du lotissement de Kerlean avec les rues Charles Vanel et Michel Serrault, M Debuyser.

4	Urbanisme - Foncier : Classement dans le domaine public communal - Kerlean - Rues Charles Vanel et Michel Serrault
---	--

M Debuysen :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuysen. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce dossier ? Non ? Nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, M Nydell s'étant absenté de la salle du conseil municipal au moment du vote.

M le Maire :
Bien, en ce qui concerne l'urbanisme, acquisition d'un délaissé de voirie - Lanadan - Rue des Sables-Blancs, M Debuysen.

5	Urbanisme - Foncier : Acquisition - Délaissé de voirie - Lanadan - rue des sables blancs
---	--

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser.
Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Le Coz.

M Le Coz :
Une toute petite intervention pour vous rappeler de ne pas perdre la bonne habitude de nous transmettre l'avis des domaines. Que l'on vende ou que l'on achète, il nous faut l'avis des domaines.

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR. M Nydell s'étant absenté de la salle du conseil municipal au moment du vote.

M le Maire :
Dernier point sur l'urbanisme concernant le PLH 2014-2020, validation de ce PLH qui a été élaboré par la communauté d'agglomération, M Debuyser.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci M Debuyser, vous avez eu en annexe le document de synthèse de ce PLH qui reprend en gros la présentation de cette délibération. Est-ce que vous avez des remarques particulières ?

Mme Calvez :
Étant déléguée à l'attribution des logements sociaux, je voudrais faire une remarque. Depuis 3 ans environ, la demande des concarinois ou de toute personne souhaitant un rapprochement familial ou professionnel est satisfaite. Or, le nombre de logements sociaux continue d'augmenter. Nous en sommes à 20,7 % à l'heure actuelle. Cela veut dire que plus d'un logement sur 5 est un logement social. Je ne pense pas que les chiffres reflètent les besoins de la ville, c'est pourquoi je m'abstiendrai.

M le Maire :
Très bien, est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Mme Depoid.

Mme Depoid :
Merci M le Maire. Concarneau ayant actuellement plus de logements sociaux qu'obligatoire, le PLH par ailleurs n'étant pas un document opposable au tiers, pourquoi s'engager sur la production de 30 logements sociaux locatifs par an sur 6 ans ? Comme je l'avais déjà demandé le 23 mai dernier lors du vote du ScoT, les autres communes de CCA devraient d'abord se mettre en conformité avec leurs obligations légales par rapport aux quotas, (ou tout du moins s'engager à un rattrapage rapide et d'une manière contractuelle), et alors je voterai pour des engagements liant Concarneau. Je rappelle en outre, qu'en matière de logement, le ScoT n'émet que des préconisations et non des prescriptions, alors que le PLH engage les signataires, d'où l'importance du vote de ce soir. Pour ma part, et dans l'immédiat, en l'état des faits, je m'abstiendrai en cohérence avec mon abstention pour le ScoT.

M le Maire :
Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Micro non branché, inaudible..... dans l'intervention, si c'était pas assez de logements sociaux ou si s'était.... Mme Calvez m'a répondu, donc à 20,7 on estime qu'il y a trop de logements sociaux sur Concarneau.

Mme Calvez :
C'est par rapport à la demande.

M le Maire :
Attendez, on vous répondra tout à l'heure. M Colimard.

M Colimard :
Oui, moi plus qu'une remarque c'est sur une autre cohérence que celle que vient d'évoquer Mme Depoid, que je veux dire mon sentiment. Ce que je ne trouve pas traduit dans le PLH et que je regrette, et que je ne trouve pas même suggéré, sauf la référence au postulat de nécessité du renforcement de la maîtrise foncière, que je ne le trouve pas, et bien c'est une résolution significative assumée d'opposition aux dérives de spéculation immobilière, qui surtout à Concarneau, prospère. Les Sables-blancs en étant une vitrine affligeante, qui plus est pas très aguichante et bâtie à partir de pas mal d'entourloupettes. Réguler cette tendance par un encadrement qui éviterait que le marché dicte le tempo, par exemple serait à mon sens de bon aloi. Parce que cet immobilier prohibitif gangrène des principes du droit au logement pour tous, inscrit dans la loi, un droit qui devrait être notre boussole. Un droit, encore aujourd'hui, donc de mon point de vue relégué derrière des intérêts de business. Ce à

quoi, je ne me réjouis pas, vous n'en serez pas surpris. Que le PLH ne cadre pas mieux cela, n'est pas satisfaisant à mon sens, et plombe un processus que j'aurais voulu voir socialement plus dynamique. Donc en fin de compte, malgré les pistes intéressantes dans ce PLH, moi aussi je m'abstiendrai, pour d'autres objectifs, finalités et justifications que celles avancées par ceux qui vibrent au simple mot de social.

M le Maire :

Merci M Colimard. Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

J'ai deux remarques pour compléter ce qu'a dit mon camarade. Dans l'original du document, c'est-à-dire celui qui nous a été soumis au dernier conseil communautaire, il y a effectivement un état des lieux et il y a des actions qui sont préconisées, notamment une action qui est le soutien financier de la constitution de la réserve foncière. Dans votre bordereau, cet aspect-là est un peu zappé. J'aimerais vous poser une question à savoir, qu'est-ce que la ville de Concarneau a l'intention de faire en matière de réserve foncière ? C'est-à-dire, pas des réserves foncières qui seraient confiées à des opérateurs, genre Nexity ou je ne sais quoi, mais des vraies réserves foncières qui appartiendraient à la ville et qui permettraient de temporiser sur l'augmentation, la spéculation dont il a parlé ici-même. D'autre part, en ce qui concerne les demandes de logements sociaux, j'ai été à une réunion du PLH à Rosporden, sur les publics spécifiques, les chiffres qu'on nous avait donné ne reflétaient pas ce que vient de dire Mme Calvez. Je l'invite à venir le mardi aux commissions d'attribution des aides facultatives dans lesquelles il n'y a pas beaucoup de personnes de la majorité qui sont régulièrement présentes. C'est quelques fois mais pas souvent. Peut-être que vous n'êtes pas vraiment au courant de ce qu'il se passe. Vous avez des gens qui ont des minimas sociaux et qui payent des loyers à 400-450-500 euros dans le privé, et c'est fréquent. Vous me dites que les demandes ne passent pas par les bailleurs sociaux, je n'en sais rien, je ne sais pas pour quelles raisons. Peut-être que les personnes sont dans des situations d'urgence dans lesquelles elles sont obligées de prendre très rapidement un logement qui ne leur convient pas, et qu'un déménagement va leur coûter cher. Il y a aussi beaucoup de gens qui sont dans les communes environnantes et qui voudraient bien revenir à Concarneau parce que, bien que nous soyons un peu dans la déshérence au niveau des services publics à l'heure actuelle, il y a quand même des services qui tiennent le coup et qui sont présents pour des gens qui n'ont pas de voiture, qui n'ont pas beaucoup de moyens et de facilités. Je pense que l'idée selon laquelle il y a trop de logements sociaux à Concarneau, alors que c'est la ville centre et que c'est la ville là où les services sont, et où les gens qui ont de faibles moyens doivent pouvoir avoir un accès direct à ces services. Je pense que c'est une opinion que je respecte, qui ne me paraît pas judicieuse et qui me paraît en tout cas, faire assez peu de cas des grandes difficultés dans lesquelles nous constatons chaque semaine que les personnes se trouvent. Et vraiment, croyez moi, c'est *inaudible*..... pour beaucoup d'entre eux.

M le Maire :

Merci Mme Dieterlé. M Le Coz.

M Le Coz :

Pour faire suite à ce que vient de dire Dominique, quand on parle de réserve foncière, je pense qu'il faut aussi penser au renouvellement urbain et mettre l'accent sur le renouvellement urbain, sachant que souvent, réserve foncière, cela voudrait dire étalement urbain. Il faut prendre en compte que l'étalement urbain c'est fini, il va falloir être raisonnable et il faudra vraiment mettre l'accent sur le renouvellement urbain. Ce serait dommage que le seul critère de 20,7 % de logements sociaux et qui voudrait dire qu'à côté il y aurait des logements non sociaux, que ce soit le seul critère qui soit pris en compte. Je pense qu'il faut vraiment favoriser les primo-accédants. Je crois que c'est vraiment là qu'il faut mettre l'accent. Aider les jeunes à venir s'installer à Concarneau, parce sinon Concarneau sera réservé pour de riches retraités. Disant cela, il faut dire que je n'ai rien contre les riches ou les retraités.

M le Maire :

Très bien. Après ces belles paroles, est-ce que M Debuyser a les réponses à toutes ces questions ? Nous allons le laisser intervenir si vous le voulez bien.

M Debuyser :

Concarneau on me dit 20,7 % de logements sociaux, ce qui est exact. Quoique le PLH parle de 19,9 et des poussières. Mais le PLH a des chiffres qui sont de 2012. Or, depuis nous en avons construit beaucoup, mais nous sommes à 20,7. La loi SRU ne prévoit pas du tout de faire un nombre de logements sociaux correspondant à la demande. La loi nous dit vous allez faire 20 % de logements sociaux. Maintenant, on respecte la loi ou on ne la respecte pas. Nous avons décidé de la respecter et de faire nos 20 % de logements sociaux. Le PLH le prévoit, on me dit aussi qu'il faut rattraper les logements sociaux des autres villes, je rappelle que seules 3 communes sont assujetties aux 20 %, il s'agit de Concarneau, Trégunc et Rosporden. Les autres communes, - de 3 500 habitants n'ont absolument pas besoin, et d'ailleurs rien ne le prescrit, de faire 20 % de logements sociaux. On ne parle, en fin de compte que de Concarneau qui a déjà ses 20 % de logements sociaux et de Rosporden qui est en déficit de 299 logements sociaux, et Trégunc, de 566. Je le déplore bien évidemment, mais c'est comme ça. Or, le PLH a bien prévu, contrairement à ce que j'ai entendu, un rattrapage de ces communes au travers de l'application de la loi Duflot qui a été votée le 18 janvier 2013. Je rappelle que la loi Duflot demande aux communes qui n'ont pas leurs 20 % de logements sociaux, non seulement d'en construire 20 % dès aujourd'hui, c'est ce qui était prescrit dans le PLH, mais en plus de rattraper le retard qu'elles ont pris. C'est-à-dire, ils doivent construire en plus, 25 % de logements sociaux immédiatement, et ensuite, 33 % de logements sociaux par période triennale. Le but étant d'arriver en 2025, à avoir rattrapé leur retard et à être à 100 % des 20 %. C'est la loi Duflot. Qu'est-ce que l'on m'a dit aussi ? Que le PLH n'était pas opposable, non, le PLH n'est pas opposable, sauf qu'il reprend ce qu'il y a écrit dans le ScoT, qui lui est opposable. Le PLH va être inclus dans le PLU, et à ce moment-là il deviendra opposable.

Nous allons parler de l'étude. Il y est défini le nombre de logements, je vous invite à relire entièrement toute l'étude sociologique, je présume que vous l'avez lue, M Colimard, elle prend quand même pas loin de 60 pages sur le pourquoi nous sommes arrivés à ce nombre de logements bien définis dans tous les domaines. S'il y a d'autres questions, je suis prêt à y répondre. En ce qui concerne les réserves foncières, il faut savoir que cela va passer par CCA. La ville de Concarneau a effectivement répondu à CCA sur les réserves foncières dont elle disposait aujourd'hui, de façon à demander à foncier de Bretagne, de bien vouloir s'en occuper ensuite. Toutes les communes ont été amenées à le faire d'ailleurs. Oui, nous avons un terrain au nord de Concarneau.

Mme Le Meur Gaël :

Inaudible.... micro non branché.... foncières, vous pourrez nous les communiquer ?

M Debuyser :

Oui, bien sur.

M le Maire :

La confiance règne.

M Debuyser :

Il y en a une qui appartient au Conseil général d'ailleurs.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas une question de confiance ou pas, ce sont des informations que nous n'avons pas et que nous aimerions avoir.

M le Maire :

Très bien. Quand on réfléchit bien à la loi Duflot, il y a quand même des anomalies dans la loi Duflot. Le but était évidemment de réaliser des logements sociaux et d'obliger les communes à construire des logements sociaux. Mais quand on voit les objectifs de 20 %, y compris dans des communes de plus de 3 500 habitants, il est vrai que l'on peut comprendre que les gens cherchent plutôt un logement social à Concarneau qu'à Trégunc ou à Melgven parce qu'il y a le bassin d'emplois, il y a aussi les commodités, les commerces, ça peut paraître logique. Je pense que dans les objectifs et dans les réalisations surtout, il sera difficile certainement dans le futur de réaliser ces objectifs. Néanmoins, la loi SRU existe, en ce qui nous concerne à Concarneau, il n'y a certainement pas de reproches à nous faire. Il est évident qu'il faudra

que l'on soit attentif à la réalisation des logements sociaux sur Concarneau dans les années futures. Mais, en ce qui nous concerne actuellement, nous sommes dans les objectifs de la loi SRU. En tout état de cause, nous n'avons pas grand chose à nous reprocher dans ce domaine. Voilà pour le PLH. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Juste un point pour dire que ça fait déjà quelques années que nous sommes dans les clous côté loi SRU et qu'il n'y a pas d'amélioration ou quoi que ce soit. C'est une situation déjà existante. Il y a un maintien et un développement.... *brouhaha*..... Dites moi ce que ça représente comme logements en plus et que nous ne parlions pas en pourcentage. Dans la délibération il est indiqué : « assorti des remarques suivantes : » et que nous n'avons pas, donc est-ce qu'il y a des remarques suivantes qui seront rajoutées ? Ou alors nous votons le texte en l'état.

M Debuysier :

Ce sont vos remarques qui sont destinées à figurer dans le PLH, ou vous l'adoptez en l'état, ou alors vous avez des remarques à formuler que nous pouvons transmettre à CCA.

Mme Le Meur Gaël :

Donc par rapport aux interventions qui ont été faites, il n'y a pas de remarque particulière, donc nous votons le texte tel qu'il est là.

M le Maire :

Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :

Je voulais juste dire un mot sur l'attractivité des logements sociaux. Nous avons vu au dernier conseil municipal où vous nous avez présenté le rapport sur la réhabilitation de Kerandon, outre le fait qu'il y a des gens qui ne veulent pas y aller... ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent qu'ils vont prendre un logement qui n'est pas bien isolé par exemple. Nous en avons parlé à ce moment-là, où les factures d'électricité et de gaz doublent le prix du loyer quasiment. Ce que je veux dire, c'est qu'il est important de dire que dans la construction de logement social, il y a deux choses qui sont à respecter. À la fois la mixité, c'est-à-dire de ne pas « guettoïser » les logements sociaux sur des zones compactes dans lesquelles les gens ne sont pas dans un état de mixité sociale. Et l'attractivité des logements, c'est-à-dire en terme d'isolation, de confort, d'agrément et d'environnement. Je pense que contrairement à ce qu'a dit M Le Coz, il arrive bien souvent que l'on mette en avant les primo-accédants, c'est vrai que tout le monde a envie d'avoir sa petite maison, sauf que dans la situation économique telle qu'elle se présente actuellement, il y a beaucoup de gens, et franchement, il y en a beaucoup qui n'ont pas les moyens d'accéder à la propriété. Je pense qu'il est important de noter que l'environnement et l'attractivité des logements sociaux est aussi un facteur de développement qui est aussi important et qui pourrait faire en sorte que plus de gens devant accéder aux logements sociaux, auraient envie d'y aller. Ils ne se sentiraient pas mis à l'écart, sous prétexte qu'ils n'ont pas trop de moyens.

M le Maire :

Mme Dieterlé, je comprends que vous vous polarisez sur les logements sociaux. Mais il est vrai que dans une commune, on doit avoir un équilibre démographique, une diversité de population, et à ce titre, M Le Coz faisait certainement allusion à la possibilité pour les jeunes, les primo-accédants cela concerne les jeunes, de se loger dans des conditions avantageuses à long terme, d'être propriétaire de son logement, pour garder les jeunes, nous avons besoin de garder les jeunes pour l'équilibre de la population. Dans la plupart des opérations à venir, nous privilégierons l'accession à la propriété en particulier pour les primo-accédants pour permettre aux jeunes de rester à Concarneau et pouvoir construire leur logement à Concarneau. M Quillivic.

M Quillivic :

Je partage un petit peu vos propos à vous Mme Dieterlé, sur le fait que des jeunes souhaitent venir à Concarneau parce qu'il y aurait plus de services publics etc... Mais quand même, Trégunc et Rosporden, à mon sens ce ne sont pas des villes où il y a un déficit des services

publics. Je suis sûr qu'il y a beaucoup de jeunes Trégunois qui aimeraient bien pouvoir habiter dans leur commune, et qui aujourd'hui ne le peuvent pas parce qu'il n'y a pas suffisamment de logements sociaux et qu'ils font des demandes à Concarneau aussi. Il y a aussi cette dimension-là. Connaissant Trégunc et Rosporden, je trouve que ce n'est pas marqué par un déficit fort des services publics, il y a des centres commerciaux, il y a la poste. Il y a tout un tas d'éléments, et je pense que s'il y avait plus de logements sociaux dans ces communes, il y aurait sans doute plus de jeunes Trégunois ou Rospordinois à aller à Rosporden plutôt qu'à demander un logement à Concarneau.

M le Maire :

Merci M Quillivic. Le débat a été riche et largement ouvert et je crois que nous allons clore le débat. Il a été très intéressant et....

M Le Coz :

Non...

M le Maire :

Et moi je dis oui, M Le Coz. Ce n'est pas non, c'est oui.

M Le Coz :

Ce n'est pas logique !

M le Maire :

Si vous le voulez bien, nous allons voter ce PLH. Puisqu'il n'y a pas eu de remarque particulière, nous allons le voter.

Quels sont ceux qui sont pour ?

M Le Coz :

Mais c'est n'importe quoi !

Bien, non je vote contre !

M le Maire :

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui sont contre ? Je vous demanderai d'être respectueux !

M Le Coz :

Mais donnez moi la parole ! J'allais faire une proposition constructive, bon sang !

M le Maire :

Je répète, quels sont ceux qui sont contre ? Il y en avait 2 ou 3, combien il y en avait de contre ?

M Le Coz :

S'il vous plaît ! Mais bon sang, je demande la parole gentiment !

M le Maire :

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Vous avez eu la parole tout à l'heure M Le Coz, ça suffit !

Vous avez noté ? Ce sont les abstentions.

M Le Coz :

Il y en avait pour 30 secondes. C'est une question de principe, c'est n'importe quoi !

M le Maire :

Écoutez, vous le jugez comme vous le voulez.

M Le Coz :

C'est minable.

M le Maire :

Très bien.

M Le Coz :

Ne me comptez pas, je ne vote pas.

M le Maire :

M Le Coz, vous avez voté contre.

M Le Coz :

Donnez-moi la parole et je voterai.

M le Maire :

Absolument pas. C'est bon derrière ? Vous voulez que l'on recommence ou pas ? Pour être sûrs, nous allons recommencer.

Quels sont ceux qui sont pour ? Pensez aux pouvoirs.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Voilà.

Le rapport est adopté par 22 voix POUR, 7 ABSTENTIONS (Mmes DEPOID, CALVEZ, PARIS, DONNIOU, MM CALVARIN, QUILLIVIC) (M COLIMARD). M LE COZ et son pouvoir (M LAHUEC) ne prenant pas part au vote.

M le Maire :

M Debuyser, sur le sujet suivant pour nous parler de la gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur, si vous le voulez bien.

M Debuyser :
(lecture du rapport)

M Debuyser rajoute à la fin de la lecture du rapport :
Ce qui fait 436,05 euros par mois.

M le Maire :
Merci M Debuyser. Très bien. Est-ce qu'il y a des observations ? Oui, M Colin.

M Colin :
Juste une question. Je voulais simplement savoir si la commune accueille également des stagiaires non issus de l'enseignement supérieur, et s'il y a le même genre de mesures pour ces jeunes stagiaires ?

M le Maire :
M Debuyser.

M Debuyser :
Nous accueillons également des stagiaires qui ne sont pas de l'enseignement supérieur, jusqu'à présent nous avons instauré les 12 semaines. Au dessus des 12 semaines ils étaient payés et en dessous ils n'étaient pas payés. Ils vont rentrer dans le même cadre que ceux-là.

M le Maire :
Mme Ziegler.

Mme Ziegler :
Je ne vais pas citer de noms mais il y a au moins 2 jeunes concarnois, l'un était au service des sports et l'autre à la culture qui ont fait du bon boulot, qui connaissaient parfaitement la ville de Concarneau, les associations, les concarnois. Leur travail était reconnu me semble-t-il dans les services, et ils n'ont pas été gardés à la ville. Je pense qu'ils étaient formés et il aurait été bon de les conserver dans le personnel communal. Quelque part, c'est un gâchis humain mais aussi dans le fonctionnement des services. Je ne citerai pas de nom, je pense qu'ils se reconnaîtront. Je tenais à le dire ce soir.

M Debuyser :
Vous savez que dans la fonction publique territoriale qui est très réglementée, on parle de postes. Nous avons donc un certain nombre de postes et ces postes doivent être pourvus soit par un fonctionnaire ou temporairement par un contractuel. Les 2 personnes dont vous parlez se sont vues être en surnombre. Il n'y avait pas de poste ouvert pour ces gens-là. À la fin de leur contrat, et ces personnes étaient prévenues, nous n'allons pas ouvrir 2 postes supplémentaires pour occuper des emplois qui n'ont pas lieu d'être, sachant qu'ils remplaçaient des mises en disponibilité qui étaient rentrés à la mairie de Concarneau pour reprendre leur place.

M le Maire :
M Le Coz :

M Le Coz :
Je tenais simplement à vous faire part de mon désaveu et de mon désaccord de la façon dont vous menez les débats du conseil municipal. Je souhaitais faire une proposition constructive.

M le Maire :
Nous n'allons pas revenir là-dessus, allez, M Le Coz. Mettez votre mouchoir par dessus, on passe à autre chose. Mme Ziegler.

Mme Ziegler :

Je ne parlais pas de postes, je parlais simplement de relations humaines. Et au moins, pour l'un des 2 cas..

M le Maire :

Oui, voilà....

Mme Ziegler :

En tout cas, pour l'un des 2 cas au moins, ce n'était pas le cas, ce n'était pas un remplacement.

M le Maire :

Voilà en ce qui concerne ces questions-là, dont la réponse de l'adjoint aux ressources humaines.

Nous allons passer, si vous le voulez bien au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :

Très bien. Nicole Le Thellec étant absente, je vais présenter le sujet qui concerne une subvention exceptionnelle pour l'association « Rêves de clown ».

8	Social : « Rêves de clown Bretagne » - attribution d'une subvention exceptionnelle
---	--

M le Maire :
(lecture du rapport)

Est-ce qu'il y a des interventions ?
Non ? On vote.

Mme Dieterlé, vous vouliez dire quelque chose ?

Mme Dieterlé :
Nous nous interrogeons, dans l'intitulé du bordereau, l'hôpital de Concarneau n'était pas cité, mais tout à coup, on voit que la subvention accordée sera affectée au financement de la journées de clown à l'hôpital du secteur de Concarneau. On se posait la question de savoir si cette subvention est versée sous condition ? Si je comprends bien. Je ne sais pas, il y a beaucoup d'enfants qui sont hospitalisés à Concarneau ?

M le Maire :
Il s'agit du secteur de Concarneau.

Mme Dieterlé :
Secteur de Concarneau, ça ne veut pas dire...

M le Maire :
Il s'agit du CHIC Quimper-Concarneau, sûrement.

Mme Dieterlé :
Évidemment que je voterai pour, mais je m'interrogeai de savoir s'il y avait des services de pédiatrie qui étaient revenus à Concarneau sans qu'on nous le dise. Nous aurions été satisfaits de savoir qu'on nous écoutait un petit peu. D'ailleurs, j'en profite pour vous interpeller très brièvement sur le soutien que vous ne manquerez pas d'accorder, vous et toute la municipalité, aux actions du comité de défense de l'hôpital au sujet du scanner et de nos urgences.

M le Maire :
Bien sûr, Madame Dieterlé.

Bien, nous passons au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :
Cela peut être rajouté dans la délibération, le CHIC de Quimper-Concarneau, et pas uniquement Quimper ?

M le Maire :
Oui, je suis d'accord. Le CHIC Quimper-Concarneau. Nous sommes d'accord.

Ceux qui sont pour ? Nous sommes à l'unanimité ? Il semblerait.
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Très bien, merci bien. Merci pour eux.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :

Nous abordons un certain nombre de délibérations qui concernent les finances, tout d'abord la taxe locale sur la consommation d'électricité, actualisation du coefficient multiplicateur à compter de janvier 2014, Mme Lemonnier, à vous de jouer.

9	Moyens généraux - finances : Taxe locale sur la consommation d'électricité - Actualisation du coefficient multiplicateur à compter du 1 ^{er} janvier 2014
---	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Est-ce qu'il y a des interventions ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, M COLIMARD s'étant absenté de la salle du conseil municipal au moment du vote.

M le Maire :
Mme Lemonnier pour le point suivant.

10	Moyens généraux - finances : Assujettissement à la taxe d'habitation des locaux vacants (THLV) depuis plus de 2 ans
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Très bien, merci Mme Lemonnier. Oui, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :
Est-ce que vous avez fait un bilan sur 2012 du nombre de logements qui sont concernés par cette disposition, et les informations que vous en tirez pour justifier de changer de dispositif ?

Mme Lemonnier :
Au 1^{er} janvier 2010, il y avait 1 118 locaux considérés comme vacants. La mission confiée à Ecofinances a permis de signaler à la direction générale des impôts, les locaux à remettre en taxation à l'habitation. Sur l'état fiscal 1386 bis THK apparaît pour la 1^{ère} fois en 2012 une ligne logements vacants imposés à la taxe d'habitation sur les locaux vacants, sur délibération de la commune le nombre de locaux taxés étant de 105, pour un montant de base de 224 234 euros, le taux de taxe d'habitation étant de 18,25, c'est un produit de près de 41 000 euros pour la commune, à ce jour.

Mme Le Meur Gaël :
Attendez, juste pour que je comprenne bien. Vous dites qu'en 2010 vous avez 1 118 logements considérés comme vacants. C'est ça ? Pour 2012, 105.

Mme Lemonnier :
Attendez.

Mme Le Meur Gaël :
Je n'ai pas très bien compris ce que vous avez expliqué.

Mme Lemonnier :
Quand Ecofinances a fait le bilan des locaux vacants, ils ont compté 1 118 locaux vacants sur la commune. Il y a eu du tri, il y a eu des gens qui n'ont pas répondu, il y a eu des locaux qui n'ont pas été considérés comme vacants, ils n'étaient pas vacants. Il y en avait 295 dans l'histoire. On travaille toujours dessus. Ça ne vient pas comme ça du jour au lendemain. Et actuellement, à ce jour, il y a 105 logements vacants qui ont été mis en taxation sur la commune. Mais d'autres vont suivre dans les années qui viennent.

Mme Le Meur Gaël :
J'ai demandé un bilan sur 2012.

Mme Lemonnier :
Le bilan c'est ça, 105 sur 2012.

Mme Le Meur Gaël :
Sur 2012, 105 logements vacants depuis plus de 5 ans, pour une somme de 41 000 euros ?

Mme Lemonnier :
Oui, récupéré par la collectivité.

Mme Le Meur Gaël :
Et Ecofinances, vous payez combien pour ce travail-là ?

Mme Lemonnier :
C'est 40 % du montant de l'acquis sur 2 ans.

Mme Le Meur Gaël :
Donc 40 % des 41 000 euros ?

Mme Lemonnier :
Sur 2 ans, et après c'est acquis à la commune.

Mme Le Meur Gaël :
Donc sur 2012, vous avez payé combien à Ecofinances ?

Mme Lemonnier :
Et bien 40 % de 41 000 euros.

Mme Le Meur Gaël :
Oui, mais comme vous êtes sur 2 ans, et qu'ils ont commencé en 2010.

M Besombes :
Cela fait 41 000, 41 000 et 41 000 et 60 %.

Mme Le Meur Gaël :
Cela ne fait pas 41 000 et 41 000 puisqu'ils ont commencé leur 1^{ère} expertise en 2010, mais la disposition n'a été votée qu'en 2011 pour une application en 2012. Donc 2012 étant la 1^{ère} année où ils vont percevoir de l'argent.

Mme Lemonnier :
Oui, voilà.

Mme Le Meur Gaël :
Donc ils vont se baser sur 2013, et en fonction de cela ce sera 40 % de 2012 et 2013. D'accord. Donc, ce n'est pas 41 000 euros du tout.

Mme Lemonnier :
Entre les 2 premières années et c'est un acquis pour le futur.

Mme Le Meur Gaël :
Vous pourrez joindre au PV du conseil le bilan que vous nous avez donné avec les éléments. Merci.

M le Maire :
M Le Coz.

M Le Coz :
C'est vrai que le principe part d'un bon sentiment que d'obliger les propriétaires à remettre certains logements en location. Mais est-ce que ce n'est pas un peu radical de passer de 5 ans à 2 ans d'un seul coup. On imagine qu'il y a des propriétaires qui pendant 2 ans gardent leur logement, soit en réserve pour le vendre, ou soit pour de la famille ou pour des travaux. Du coup le bilan des 105 logements taxés ça va exploser. Il y en a 105 qui sont vacants depuis plus de 5 ans. Mais il y en a au moins 1 000 qui sont vacants depuis plus de 2 ans. Le changement radical va faire rentrer énormément de logements dans ce régime de taxation. Est-ce que les propriétaires pourront discuter pour faire valoir que leur logement est effectivement vacant mais qu'il est en travaux, inoccupable...

Mme Lemonnier :
Effectivement, cela ne concerne pas les logements devant disparaître, les locaux qui sont trop vétustes ou alors ceux qui font des réparations dans le cadre d'opérations d'urbanisme. Les logements mis en location-vente sont preneurs également. Les propriétaires qui mettent en vente ou en location et qui n'ont pas pris preneur dans l'année sont aussi exonérés.

M le Maire :
Dans cette délibération il vous est demandé de valider ce changement sur la durée de référence retenue pour la vacance des locaux d'habitation en passant de 5 ans à 2 ans. Il est

évident que si vous voulez des chiffres complémentaires et plus précis, je vous propose de voir avec le service financier ou Mme Lemonnier qui vous donnera tous les éléments chiffrés concernant cette taxe d'habitation pour les locaux vacants.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi, je voudrais une explication complémentaire à ce qui vient d'être expliqué. Par rapport aux prévisions, c'est un résultat habituel ? Parce que 1 118 logements considérés comme vacants, et à peine une centaine considérés comme vacants 2 ans plus tard...

Mme Lemonnier :

Mais ça ne marche pas comme cela, Mme Le Meur, il y a eu une constatation de faite.

Mme Le Meur Gaël :

C'est vous qui m'avez dit qu'Ecofinances avait recensé 1 118 logements en 2010, et qu'au final, en réalisation, il n'y en avait que 105.

Mme Lemonnier :

Je vous ai précisé à ce jour. D'autres vont suivre.

Mme Le Meur Gaël :

D'accord, mais entre le constat qui a eu justifié que vous fassiez appel à cette société et la réalité, il y a quand même un.....

Mme Lemonnier :

Il n'y a pas de petites économies, Mme Le Meur.

Mme Le Meur Gaël :

Ce n'est pas une question de petites économies. C'est une question de, est-ce que c'est un chiffre habituel ?

M le Maire :

Bien.

Mme Lemonnier :

Je vais vous dire une chose Mme Le Meur.

M le Maire :

Ecoutez, stop, stop, stop !

Mme Le Meur Gaël :

Mais c'est juste une discussion.

M le Maire :

Attendez, stop ! Là aujourd'hui, ce soir il nous est demandé de valider, confirmer la modification. Vous avez une commission finances...

Mme Le Meur Gaël :

Mais ne soyez pas énervé...

M le Maire :

Attendez, vous voulez ne pas m'interrompre, s'il vous plaît ?

Mme Le Meur Gaël :

Mais vous m'interrompez, M le Maire.

M le Maire :

Non, écoutez, ici, il y a un pilote dans l'avion, c'est le Maire. Alors, je vous réponds.

Mme Le Meur Gaël :

Vous m'avez donné la parole, M le Maire.

M le Maire :

Pardon. Sur cette délibération il s'agit de passer de 5 ans à 2 ans. Vous avez une commission finances, où vous êtes sensés, vous ou vos collègues, être présents. Et si vous voulez des renseignements complémentaires précis, chiffrés, vous allez dans le service ou vous allez voir Mme Lemonnier et ils vous donnerons tous les renseignements utiles.

M Le Meur Gaël :

M le Maire, je n'ai pas de problème avec cette délibération. Je demandais un renseignement complémentaire puisque maintenant nous pouvons commencer à faire un bilan sur cette action.

M le Maire :

Et bien, on vous le donnera le bilan.

Mme Le Meur Gaël :

Si le fait qu'il n'y ait que 10 % de réalisés, est-ce que c'est un résultat normal, pour ce type d'opération, est-ce que vous avez vu avec d'autres villes qui ont pu mettre cela en place, ou alors est-ce que c'est exceptionnel ? Voilà ma seule démarche.

M le Maire :

Très bien, nous avons noté.

Mme Le Meur Gaël :

Je pense que le conseil municipal est aussi un lieu de débats. Vous devez pouvoir nous laisser nous exprimer et poser un certain nombre de questions complémentaires aux délibérations qui sont présentées. N'ayez pas peur du débat.

M le Maire :

Nous vous avons donné des éléments de réponse, maintenant, si ça ne vous satisfait pas, et je pense que toutes les réponses, de toute façon, ne vous satisferont pas. À partir de là, il y a un moment où nous n'avons plus à répondre. Si vous voulez des compléments d'information, les services financiers de la mairie pourront vous donner tous les éléments. Aujourd'hui, on est en train de nous demander de valider les 2 ans de référence.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 1 CONTRE (Mme DONNIOU), 10 ABSTENTIONS (MM NYDELL, LE COZ, LAHUEC) (Mmes LE MEUR G, ZIEGLER, LE MEUR M. MM COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS, CARDUNER)

M le Maire :

Très bien, des admissions en non valeur concernant le budget de l'eau, Mme Lemonnier.

11	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - Budget annexe de l'eau
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Bien, est-ce qu'il y a des interventions ? M Colimard.

M Colimard :
Question. Dans la liste, là figurent des entreprises ou des particuliers habitant à Trégunc, Ploemeur et il y en a d'autres. Je ne comprends pas. Il y a aussi la Forêt-Fouesnant, le Relecq-Kerhuon. Il y a déjà cette 1^{ère} question. La 2^e question, c'est qu'il y a des mises en non-valeur qui représentent des sommes conséquentes et qui sont le fait d'entreprises ou de commerces ou je ne sais pas, mais qui ont notoriété. Je pense au Restomarché, à Socoprex, vous ne vous rendez pas compte, Socoprex. Qu'est-ce qu'il y a encore ? Speedy, ce n'est pas le péquin du coin qui est en difficulté. Socoprex, ça fait quelques années, au moins 3 ou 4 ans que l'entreprise a changé de statut. Est-ce que les procédures ont été menées de façon exhaustive comme il semble convenu de dire, pour qualifier le sujet ?

M le Maire :
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Mme Dieterlé.

Mme Dieterlé :
J'aurai voulu compléter. C'est vrai que l'on sait que la situation du commerce et de l'industrie n'est pas facile en ce moment, mais au vu de ces nombreuses demandes de mises en non-valeur, je voudrais rebondir. Tout à l'heure, Mme Ziegler a évoqué le sujet. C'est un peu le sujet des zones commerciales. On voit qu'il y a pas mal d'entreprises qui sont issues de zones commerciales et qui sont plutôt en déshérence en ce moment. Je m'interroge un peu sur cette politique économique. Autant, sur les pépinières d'entreprises et les zones d'activité qui mettent vraiment en valeur une production, je trouve que c'est tout à fait défendable, et que CCA et Concarneau ont un rôle à jouer dans ce domaine. Autant en ce qui concerne les zones commerciales, je suis très dubitative, au niveau de la France entière, je crois que les zones commerciales ne cessent d'augmenter alors que le pouvoir d'achat des ménages ne cesse de diminuer. On sait bien qu'il y a une inadéquation entre les 2 paramètres. D'autre part, on nous fait des gorges chaudes de la présence d'entreprises de dimension nationale, voire internationale sur ces zones commerciales, et quand on voit les conditions de travail dans lesquels les salariés sont embauchés sur des CDI de 20 h ou quelque chose comme ça. Ce n'est pas vraiment quelque chose dont on peut se réjouir. Quand vous visitez Concarneau, vous voyez bien qu'il y a pas mal de zones commerciales où vous avez la moitié des boutiques qui sont fermées. Je ne parle pas non plus du problème de commerces en centre-ville. Si c'est pour faire en sorte qu'à chaque fois on nous dise, et bien non l'entreprise qui s'est montée, malheureusement elle a fait faillite, les salariés sont à la rue. Et ça recommence, et on ne peut pas payer les factures etc... je trouve qu'il y a un manque de cohérence dans l'établissement notamment du commerce. J'aimerais voir votre position sur ce sujet.

M le Maire :
Dans cette histoire, il y a 2 choses. Tout d'abord, il y a le recouvrement des factures concernant l'eau puisque c'est l'eau qui est concernée. Nous sommes sur des dates anciennes, nous remontons jusqu'à 2004. Nous sommes dans la procédure. Mme Lemonnier pourra certainement répondre sur la procédure. Vous avez totalement raison Mme Dieterlé, quand vous parlez des zones d'activité. La solution économique étant, il va falloir être très vigilant sur le développement des zones commerciales et économiques en général et plus particulièrement commerciales. À partir de là, je pense qu'il y a des entreprises qui malheureusement offrent des emplois partiels. Et en face évidemment, il y a la précarité puisque c'est très certainement insuffisant. C'est sûr que c'est un autre sujet, mais c'est un sujet important parce qu'il faudra, nous, ville de Concarneau, que nous soyons très vigilant. Dans la mesure du possible, on essaye de l'être, mais il y a aussi des entreprises qui

souhaitent s'implanter à Concarneau. Il faut savoir que Concarneau est un secteur dynamique en règle générale sur le plan de l'urbanisation. Il y a un développement de l'urbanisation aujourd'hui qui est important. Mais à côté de cela, il faut que l'on soit vigilant sur le développement commercial, parce que quand on fait venir un commerce de surface moyenne qui existe déjà, la clientèle n'est pas extensible. Et c'est au détriment du chiffre d'affaire des autres. Il faut que nous soyons très vigilants, et je vous promets que j'essaie de l'être. Je veux bien que Michelle Lemonnier nous donne un avis sur la procédure.

Mme Lemonnier :

Vous savez que les impayés sont pour nous un problème. Nous y travaillons toujours. Les entreprises sont comme les particuliers. Ils peuvent avoir également des problèmes. Nous espérons que le travail de recouvrement des impayés est fait correctement. Mais c'est le problème de beaucoup de collectivités aujourd'hui en France. Quant aux adresses, ce sont des gens qui ont déménagé. C'est une des causes.

M le Maire :

Le recouvrement est effectué par le Trésor public. C'est vrai que ça nous échappe, et quelque part on peut se poser des questions, certes.

M Colimard :

Il y a des entreprises avec pignon sur rue, des enseignes d'envergure nationale, voire internationale, qui sont un peu légers dans l'obligation d'assurer une gestion qui ne soit pas préjudiciable à la collectivité publique.

M le Maire :

Tout à fait. Oui, Mme Le Port.

Mme Le Port :

C'est juste pour apporter des précisions sur l'adresse. En fait, l'adresse qui est donnée, c'est l'adresse du siège social des entreprises. Pour celles-là, elles ont eu un établissement secondaire à Concarneau. L'adresse qui est mise est l'adresse du siège social, même si elles avaient une activité sur Concarneau avec une consommation d'eau. La deuxième chose, c'est sur la durée. Il ne s'agit pas de recouvrement. Il ne s'agit pas de défaut de paiement. Les créances sont inscrites comme irrécouvrables, lorsque les liquidations judiciaires sont clôturées, pas quand elles sont prononcées. Parfois entre le moment où la société est en liquidation judiciaire et le moment où la liquidation est prononcée, il peut se passer 10 ans. Il faut vendre les actifs de la société, et parfois même et souvent les actifs des gérants de la société qui sont caution. Ce n'est qu'une fois qu'on a tout vendu, que la clôture est prononcée, et il n'y a qu'à ce moment-là que ça devient une créance irrécouvrable et que l'on peut l'inscrire en créance irrécouvrable. C'est pour cela qu'il y a un délai énorme parfois.

La dernière chose, c'est sur les grandes enseignes, cela s'explique je pense parce que ces grandes enseignes-là font un système de location-gérance. Ils trouvent un locataire-gérant qui souvent n'est pas un grand chef d'entreprise mais quelqu'un qui cherche du travail, et c'est une porte de sortie. Il n'arrive pas à payer, parce que parfois les commissions des grandes enseignes sont importantes. Mais, la personne qui doit 781 euros d'eau, je pense à Speedy par exemple, est quelqu'un qui doit actuellement être en grande difficulté financière. Ce n'est pas Speedy-France.

Mme Dieterlé :

Les enseignes ne sont pas cautionnaires. Vous rigolez, mais je n'y connais rien.

M le Maire :

Ils sont indépendants.

Mme Le Port :

Ce sont des gens qui essayent de s'en sortir en prenant un système de location-gérance.

M le Maire :

Ce complément d'information était intéressant de la part de Mme Le Port, pour compléter notre information.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre?

Abstentions ?

Très bien.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M Le Maire :

Mme Lemonnier, avec le budget du centre des arts et de la culture.

12	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - Budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il s'agit d'un réajustement comptable.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Très bien.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
Mme Lemonnier, pour le budget de l'assainissement.

13	Moyens généraux - finances : Admissions en non valeur de produits irrécouvrables - Budget annexe de l'assainissement
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Nous sommes dans les mêmes dispositions que tout à l'heure pour le budget de l'eau.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :

Une demande de remise gracieuse, Mme Lemonnier pour le budget de l'eau.

14	Moyens généraux - finances : Demandes de remise gracieuse - Budget annexe de l'eau
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des interventions ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, M Debuyser s'étant absenté de la salle du conseil municipal pendant le vote.

M le Maire :
Même procédé si vous le voulez bien pour le budget de l'assainissement, nous n'allons pas reprendre toute la liste.

15	Moyens généraux - finances : Demandes de remise gracieuse - Budget annexe de l'assainissement
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Ce sont les mêmes personnes.

Il n'y a pas d'avis contraire ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 30 voix POUR, M Debuyser s'étant absenté de la salle du conseil municipal au moment du vote.

M le Maire :
Demande de remise gracieuse sur le budget principal cette fois-ci.

16	Moyens généraux - finances : Demandes de remise gracieuse - Budget principal
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il y a des interventions ? Non ?

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
Demande de remboursement sur le budget principal.

17	Moyens généraux - finances : Demandes de remboursement - Budget principal
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce qu'il y a des observations ?

Nous votons.

Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Très bien. Merci.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
Nous allons maintenant passer aux garanties d'emprunts, Mme Lemonnier.

18	Moyens généraux - finances : OPAC Quimper - Cornouaille - demande de garantie d'emprunt - 3 rue Joseph Berthou
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier. Il n'y a pas de remarque ? Oui, M Debuyser.

M Debuyser :
Pour cette délibération et la suivante, M le Maire je ne pourrais pas voter puisque je fais partie du conseil d'administration de l'Opac.

M le Maire :
Très bien.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme DEPOID, MM LAHUEC, LE COZ), M DEBUYSER ne prenant pas part au vote.

M le Maire :
Une demande de garantie d'emprunt pour Penanguer émanant de l'Opac de Quimper, Mme Lemonnier.

19	Moyens généraux - finances : OPAC Quimper - Cornouaille - demande de garantie d'emprunt - Penanguer
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :

Merci Mme Lemonnier, si vous le voulez bien on se limite à donner les caractéristiques de ces prêts, la nature du prêt, c'est-à-dire à quoi s'adresse ce prêt. En ce qui concerne les articles, il s'agit de la même chose que sur le sujet précédent.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, M Le Coz.

M Le Coz :

Quand on additionne comme ça une caution supplémentaire vis à vis de l'Opac, à un moment donné il faudrait que l'on sache de combien on est déjà caution. On additionne les cautions à l'Opac, il faut croiser les doigts qu'il n'y ait jamais de problème à l'Opac.

M le Maire :

Peut-être que vous avez la réponse, Mme Lemonnier.

Mme Lemonnier :

M Le Coz, déjà si vous ouvriez le compte administratif, vous verriez que vous avez tout dedans. Tout est indiqué. Je vais vous donner la somme qui est arrêtée au 18 septembre 2013, 34 281 000 euros actuellement. Cela au taux moyen de 2,40 %, pour 85 lignes. Mais vous avez tous les renseignements sur le compte administratif que vous avez en main.

M le Maire :

Il faut savoir que la réglementation plafonne à 50 % des recettes réelles de fonctionnement, les annuités de garantie. Or aujourd'hui, nous sommes à 25,6 % par rapport aux recettes réelles de fonctionnement. Nous sommes dans les clous, on dira.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le rapport est adopté par 27 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (Mme DEPOID, MM LAHUEC, LE COZ), M DEBUYSER ne prenant pas part au vote.

M le Maire :

Bien, la DBM n° 4 sur le budget principal, Mme Lemonnier.

20	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 4 - Budget principal
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Est-ce que vous avez des remarques sur cette DBM ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, PERCEBOIS, CARDUNER) 5 ABSTENTIONS (MM LE COZ, LAHUEC) (M QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Très bien. Ensuite, une DBM sur le budget de l'eau, Mme Lemonnier.

21	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°3 - Budget de annexe l'eau
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Il y a des remarques ?
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 20 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, PERCEBOIS, CARDUNER) 5 ABSTENTIONS (MM LE COZ, LAHUEC) (M QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Merci, le budget du port, une DBM, Mme Lemonnier.

22	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°2 - Budget annexe du port de plaisance
----	--

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?

Le rapport est adopté par 19 voix POUR, 6 CONTRE (Mmes LE MEUR G., LE MEUR M., ZIEGLER, MM COLIN, PERCEBOIS, CARDUNER) 6 ABSTENTIONS (MM NYDELL, LE COZ, LAHUEC) (M QUENEHERVE) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)

M le Maire :
Bien, application des pénalités de retard sur la livraison des véhicules concernant le garage Fiat-Honoré à Quimper. Mme Lemonnier, vous voulez bien nous présenter ce dossier ?

23	Moyens généraux - finances : Application des pénalités de retard sur la livraison de véhicules - Garage Fiat Honoré à Quimper
----	---

Mme Lemonnier :
(lecture du rapport)

M le Maire :
Merci Mme Lemonnier.
Est-ce qu'il y a des interventions ? Non. On passe au vote.
Quels sont ceux qui sont pour ?
Ceux qui sont contre ?
Abstentions ?
Merci.

Le rapport est adopté par 31 voix POUR.

M le Maire :
Je vais laisser la parole à Mme Le Meur qui va nous présenter une question orale du groupe PS concernant le projet de thalassothérapie.

Mme Le Meur G :

Merci M le Maire.

Monsieur le Maire,

Pendant l'été un article paru dans la presse a attiré notre attention. Il disait explicitement que la thalassothérapie de Concarneau ne serait pas ouverte avant au moins, une année.

Nous souhaitons savoir ce soir ce qu'il en est et nous attendons vos réponses.

Bien qu'il s'agisse d'un projet privé porté, il n'est pas inutile de le rappeler, par l'ancienne municipalité, bien que nous ayons également apporté notre soutien à la poursuite par votre municipalité, de ce projet à la seule condition qu'il ait pour objectif la réalisation d'une thalassothérapie, source de développement économique et touristique non négligeable, nous sommes aujourd'hui terriblement inquiets par la tournure que prend ce dossier.

Aussi, nous attendons des réponses claires car nous estimons aujourd'hui que vous n'avez pas pris les garanties nécessaires à la réalisation de la thalassothérapie, cœur de ce projet porté par Eiffage. Nous n'avons pas voté pour la réalisation d'une énième réalisation immobilière et nous estimons aujourd'hui que vous avez menti à la population. À plusieurs reprises vous avez annoncé une date d'ouverture repoussée sans cesse, vous n'avez pas réagi à l'article cité précédemment. Ce silence de votre part (plutôt pas très silencieux dans la presse) est surprenant.

Pourtant, nous vous avons à plusieurs reprises interrogé, ici notamment et par voie de presse, sur :

- la certitude qu'une véritable thalassothérapie verrait le jour à Concarneau.
- le respect des conditions spécifiées dans les délibérations de 2004 et de 2010 concernant :
- l'installation d'une station de pompage d'eau de mer pour la thalassothérapie ainsi que l'autorisation de pompage.
- l'aménagement d'une capacité de stationnement suffisante pour les activités du site,
- la construction d'une piscine extérieure,
- les conditions en matière d'aménagement de voirie,
- le fait d'avoir précisé, ce que vous n'avez pas finalement exigé d'Eiffage, un délai de réalisation, garantie supplémentaire, pour les clauses concernées.

Sur ces sujets, à notre grande surprise, nous n'avons eu que très peu de réponses, comme si vous aviez des révélations difficiles à nous faire.

Dans l'acte de vente qui date de 2011, il est effectivement précisé la réalisation d'un centre de thalassothérapie, 3 résidences, salle de réunions et de séminaire pour 100 places au minimum. Il est aussi précisé que l'ensemble de ce projet devait créer 50 emplois à l'année et 30 emplois supplémentaires en haute saison. L'attente des concarnoises et concarnois est à ce niveau, l'emploi ! C'est évidemment l'enjeu primordial de ce projet et nous avons, nous à cœur, que cet engagement soit véritablement respecté !

Il est également précisé, noir sur blanc, que la condition essentielle et déterminante à la vente du terrain est la réalisation d'un centre de thalassothérapie.

Pour finir sur l'acte de vente, une des obligations de la ville de Concarneau était le périmètre des aménagements qui doivent, est-il précisé, être achevés au plus tard à la date d'ouverture du Centre de thalassothérapie... oui du centre de thalassothérapie et non des résidences immobilières.

Or, vous avez fait le choix de faire en urgence ces aménagements (qui faisaient partie des engagements du projet initial). Ils sont aujourd'hui terminés, les résidences immobilières sont elles aussi sorties du sol mais aucun centre de thalassothérapie n'est en activité !

Le problème est que nous avons l'impression d'avoir déjà vécu cela, en effet, nombreux sont ceux qui se souviendront qu'avant 1977 c'est déjà sous une municipalité de droite que l'immeuble Atlantide, proche du Centre des arts, a été commercialisé avec l'appât d'une thalassothérapie qui n'a jamais vu le jour.

Ne jamais croire aux belles paroles, il faut croire aux belles preuves ! La confiance se gagne lorsque les promesses se tiennent. Alors M le Maire, quelles garanties apportez-vous ce soir pour assurer la population qu'une véritable thalassothérapie existera à Concarneau aux Sables-blancs et qu'il n'y a aucune entourloupe (c'est la 2^e fois que j'entends ce mot ce soir) dans cette affaire et qui ne doit pas se résumer à un énième projet immobilier. Merci de vos réponses.

Mme Dieterlé :

Micro non branché. Inaudible.

M le Maire :

Vous partez ? Déjà ?

Mme Dieterlé :

Vous connaissez tout le mal que nous pensons de ce projet d'où qu'il vienne. Le débat ne nous concerne pas.

M le Maire :

De toute façon il n'y aura pas de débat.

Mme Dieterlé :

Nous estimons que la population concarnoise a été également trompée par tout le monde, de quel côté que cela vienne. Donc, nous nous en allons.

M le Maire :

Vous avez raison. Je vous souhaite une bonne soirée, Messieurs, dames.

Mme Le Meur, en vous écoutant...

Mme Le Meur G :

Le groupe PS.

M le Maire :

Le groupe PS si vous voulez. Comment ne pas être d'accord avec vous quand vous parlez d'emploi, quand vous parlez de valorisation économique, de valorisation touristique ? Évidemment, que nous sommes tout à fait d'accord avec le bien fondé de cet établissement. En préliminaires, il faut quand même rappeler certaines dispositions contractuelles que vous avez énoncées tout à l'heure, c'est-à-dire cet engagement réciproque qui est lié par l'acte de vente. C'était, vous l'avez signalé, en juillet 2011. c'est vrai qu'à la page 4, on y retrouve un centre de thalassothérapie avec un restaurant gastronomique 150 - 200 couverts, les salles de séminaire, les équipements intérieurs pour la thalassothérapie. Je lis l'acte de vente, cela devra être accompagné d'une station de pompage eau de mer pour la thalassothérapie, une piscine extérieure. Oui, nous le retrouvons sur l'acte de vente, il y a eu l'accord des affaires sanitaires et sociales sur le principe d'utilisation de l'eau de mer. C'était en juillet 2012. Il y a eu également l'AOT, c'est-à-dire l'autorisation d'occupation temporaire qui a été accordée. Cet acte de vente reprend les engagements réciproques et surtout l'engagement d'Eiffage pour lesquels notre priorité n'est certainement pas le complexe immobilier, mais c'est avant tout la thalassothérapie, parce que c'est un équipement, et je vous l'ai dit tout à l'heure, qui valorise économiquement le tourisme à Concarneau. En septembre 2011 il y a eu encore un acte contractuel, une VEFA, une vente état futur d'achèvement entre Eiffage et HMC qui fait part également à la page 4, d'un centre de thalassothérapie, restaurant, salles de séminaire et aménagements intérieurs. Il reprend tous ces éléments-là. Sur le plan contractuel, il est évident que les dispositions qui avaient été prises avaient bien repris le fait qu'il y a ait une thalasso. Vous avez pu constater que le clos couvert avait été terminé, c'est-à-dire que les structures principales de tout l'équipement sont terminées. Il a été livré avec

beaucoup de retard, un an de retard. Ceci est dû aux intempéries dans un premier temps. C'est sûr qu'aujourd'hui il y a beaucoup de retard, nous sommes liés à des dispositions contractuelles par rapport à l'acte de vente. Mais la maîtrise d'ouvrage est concernée par Eiffage et son partenaire HMC. L'entrée en jouissance d'HMC, a été très prolongée. Entre temps, la presse s'est aussi fait l'écho que l'activité thalassothérapie subissait les affres de la situation économique générale que vous connaissez bien sûr et que certains projets étaient ajournés ou reportés. Nous l'avons lu comme tout le monde dans la presse. En ce qui concerne Concarneau, nous avons vu que l'équipement était retardé. J'ose croire que la presse avait pris les renseignements et qu'il n'était pas question de dire que c'était annulé, mais retardé. Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a des éléments en ce qui concerne les équipements thalassothérapie. Il s'agit d'un retard qui est dû à différents paramètres. Des paramètres techniques dus aux intempéries mais aussi des paramètres économiques et des paramètres financiers. Eiffage nous informe que les travaux d'aménagement intérieur liés à la thalassothérapie seront réalisés au cours de l'hiver. Et au cours du printemps 2014, il est dit que l'ouverture serait prévue, puisque le printemps est plus une saison propice pour ouvrir une thalassothérapie, contrairement à ce qui avait été fait à Pleneuf-Val-André avec une ouverture en décembre. Là, ce n'était certainement pas la période propice.

En ce qui concerne les volumes réalisés du couvert, ils ont été réalisés selon le cahier des charges retenant les structures de thalassothérapie. Vous pouvez le remarquer d'ailleurs. Le coût des aménagements par HMC est de 10 millions d'euros. 4 millions d'euros sont déjà exécutés. Ils ont été réalisés concernant le réseau d'eau intérieur avec les équipements spécifiques pour recevoir l'eau de mer dans le cadre d'une thalassothérapie. Voilà ce qui m'a été présenté lors d'une visite, début juillet.

Aujourd'hui les installations électriques sont en cours de réalisation. J'y suis allé il y a 10 jours, ils sont en train d'installer les installations électriques à l'intérieur des appartements, ainsi que les luminaires. Le mobilier des appartements sera livré dans les jours ou semaines à venir, mais dans un avenir très proche. En ce qui concerne les travaux de pompage d'eau de mer, la technique utilisée pour ce forage, est une technique dirigée. C'est un forage dirigé avec une caméra qui permet de ne pas dégrader du tout les abords réalisés. Puisque nous parlons des abords, certes il s'agit d'engagements, vous avez pu le remarquer, sur l'acte de vente. Ce sont des engagements qui accompagnaient le projet. Mais, notre souhait principal est de valoriser l'ensemble du site des Sables-blancs dans son concept « Concarneau - Plage » les abords de la plage par des aménagements de qualité qui font l'unanimité par les concarnois aujourd'hui. Nous ne pouvons pas le nier. Il y a 3 tranches de travaux. La 1^{ère} tranche vient d'être réalisée. Il y aura des plantations qui seront au mois d'octobre. En novembre, interviendra la 2^e phase avec les 2 parkings en « over-green » et le prolongement jusqu'au giratoire devant l'hôtel de l'Océan. Voilà pour la 2^e phase. La 3^e phase, c'est la coulée verte ainsi que l'aménagement du bord de mer, c'est-à-dire le poste de secours. Vous avez pu voir que l'été, c'était un minable bungalow, ainsi que les toilettes. J'ai encore reçu des courriers la semaine dernière concernant les toilettes des Sables-blancs. Il y a aussi l'emplacement voile, ce périmètre va faire l'objet d'une étude et fait l'objet également d'une 3^e tranche qui sera réalisée postérieurement à la construction des 2 petits bâtiments derrière la thalassothérapie. Ces travaux entrent également dans le souhait de la municipalité d'améliorer, de sécuriser et d'embellir les entrées de ville.

Il faut savoir que nous avons réalisé la rue de Quimper ainsi que le giratoire du Centre Leclerc à la Maison Blanche. Notre souhait est d'améliorer toutes ces entrées de ville. Après la rue de Quimper, nous réaliserons l'entrée Est par la rue de Trégunc dont les travaux devraient commencer à la mi-octobre.

Nous allons d'ailleurs vous faire voir quelques diapositives qui m'ont été transmises en juillet par la société HMC concernant l'aménagement intérieur. Cela vous donnera un avis sur les aménagements qui j'espère seront réalisés cet hiver, pour une ouverture en avril.

La ville de Concarneau est engagée contractuellement avec Eiffage, puisqu'il s'agit d'une VEFA entre Eiffage et HMC. La maîtrise d'ouvrage appartient à Eiffage et HMC avec tous les paramètres qui vont avec, je le disais tout à l'heure, qu'ils soient techniques, économiques ou financiers. Voilà ce que je peux vous en dire.

Sur cette diapositive, vous pouvez voir quelques exemples de plans d'aménagement intérieur. Vous ne verrez pas grand chose certes, mais vous voyez que dans les documents qui nous ont été restitués en juillet nous voyons déjà quelques éléments d'aménagement et d'embellissement intérieur qui seront effectués, je l'espère, dans les meilleurs délais.

Voilà ce que je peux vous répondre sur ce dossier.

Mme Le Meur Gaël :

Excusez-moi, par rapport...

M le Maire :

Je rappelle le règlement intérieur. Quand il s'agit d'une question orale, on présente la question orale, il y a réponse, et il n'y a pas de débat par la suite.

Mme Le Meur Gaël :

Par rapport à ce que vous avez dit, il manque quelques éléments de réponse.

M le Maire :

C'est possible.

Mme Le Meur Gaël :

Est-ce que je peux vous préciser lesquelles ?

M le Maire :

Non, non, vous aviez vos questions et j'y ai apporté les réponses qu'il me semblait approprié, un point c'est tout.

Mme Le Meur Gaël :

Je vais juste répéter ma question M le Maire.

M le Maire :

Maintenant je vous souhaite une bonne soirée à tous.

Mme Le Meur Gaël :

Je ne vous parlais pas des toilettes, je ne vous parlais pas de la rue de Quimper...

M le Maire :

Je vous dis au conseil municipal d'octobre

Mme Le Meur Gaël :

Ce que je vous ai dit, c'est que vous n'aviez pas mis de délai de réalisation....

M le Maire :

A partir de ce moment-là, la séance est levée.

Mme Le Meur Gaël :

C'est une garantie nécessaire, toutes les promesses que vous avez pu faire étaient juste des mensonges et on se demande comment vous pouvez à nouveau annoncer une date d'avril 2014. Pourquoi n'avez vous pas mis de délai de réalisation au niveau des garanties de réalisation ?

M le Maire :

Relisez l'acte de vente.

Mme Le Meur Gaël :

Oui, et bien ils n'y sont pas, et on vous avait demandé de les mettre.

M le Maire :

Bien, bonne soirée à tous.

La séance est levée à 22h00.